

# LE DEVOIR

Vol. LXXXIX - N° 263

MONTREAL, LE JEUDI 19 NOVEMBRE 1998

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

**PERSPECTIVES**

## Au travail, l'âge d'or!

Menacé par le vieillissement des baby-boomers, le système de protection sociale américain est à bout de souffle. Des réformes s'imposent au plus vite. Relever l'âge de la retraite est devenu un credo populaire à Washington. Le président Bill Clinton doit en discuter en janvier avec les nouveaux leaders du Congrès.

**A**près avoir séjourné un peu plus de huit jours dans l'espace, John Herschel Glenn Jr offrit ce petit conseil aux 35 millions d'Américains ayant comme lui dépassé l'âge de la retraite: «Ne restez pas allongés sur le sofa!»

Le plus vieil astronaute de tous les temps n'est pas le seul à croire que travailler lorsqu'on a atteint l'âge d'or, c'est être au septième ciel. C'est bon pour le moral!

Les préoccupations de Washington à l'égard de ses citoyens du troisième âge sont plus terre à terre: il faut relever l'âge de la retraite afin d'éponger le déficit prévisible de la Social Security à l'aube du prochain siècle.

Le prolongement de la durée de la vie active — vieillissement de la population «métrou-boulot-dodo» et financement des retraites obligent — est, on le sait, un phénomène propre aux pays industrialisés.

Fixé à 65 ans il y a quinze ans, l'âge de la retraite aux États-Unis devrait être porté à 67 ans au cours des prochaines années. Et pourquoi pas à 70 ans, se demande-t-on au Congrès?

Pour l'heure, 3,9 millions d'Américains de plus de 65 ans sont encore sur le marché du travail. Ils représentent 12 % de leur tranche d'âge et 2,9 % de la force de travail de la première puissance économique.

Les États-Unis sont d'ailleurs le pays industrialisé où le taux d'activité des plus de 55 ans est le plus élevé: 63 % contre 42 % en France. C'est peut-être parce que, en matière de retraite, les prestations de sécurité sociale ne remplacent que 40 % du salaire de l'ouvrier moyen.

Dans une société sans âges où l'on s'habitue à un astronaute de 77 ans, à une grand-mère de 40 ans, à un député de 25 ans et à un père de 60 ans ayant un enfant à la maternelle, il était normal que l'on finisse par s'interroger sur l'obligation d'un âge fixe pour la retraite.

Quand l'âge de la retraite a été institué en 1935, l'espérance de vie d'un Américain était de 59 ans et les tâches à accomplir bien plus pénibles qu'aujourd'hui. Travailler, c'était vraiment trop dur!

Stephen Pollan, auteur du best-seller *Die Broke* (Mourez ruiné!) rappelle d'ailleurs ceci: «Désormais, votre travail le plus éreintant sera d'appuyer sur des boutons de téléphone ou de taper sur un clavier. Alors, quel que soit votre âge, vous serez toujours productif. Votre activité vous stimulera intellectuellement et les revenus qu'elle vous rapportera compenseront la faillite des caisses de retraite.»

C'est une évidence, mais pas pour les travailleurs manuels parmi les baby-boomers vieillissants. Relever l'âge de la retraite pénalisera plus particulièrement les «vieux» peu scolarisés, estime la centrale syndicale AFL-CIO. «Le bon sens nous dit que ceux qui passent leur vie à nettoyer les planchers [...] ou à porter des briques sur un chantier auront une vie professionnelle plus réduite [...] que ceux qui, comme nous, passent leurs journées de travail derrière un bureau.» De manière générale, peut-on encore vraiment «mettre le paquet» après 65 ans?

«La majorité des travailleurs, âgés de 62 à 67 ans, ne semblent pas avoir de problèmes de santé de nature à limiter leur carrière», estime un rapport du General Accounting Office (GAO), l'équivalent du bureau du Vérificateur général du Canada.

Les retraités américains se portent en effet relativement bien: près du tiers seulement ont des problèmes de santé contre 10 % pour la population en général.

Repousser de deux, trois ou même cinq ans l'âge de la retraite est une idée qui plaît dans un pays où le mythe de la jeunesse a de vieilles racines. Soixante pour cent des Américains de 65 ans rêvent d'ailleurs de travailler encore. Même pourcentage pour les Français, mais qui souhaitent cette fois que la retraite soit avancée à 55 ans. La préretraite a le vent en poupe dans l'Hexagone où l'on pousse plus que partout ailleurs les «anciens à la porte». Cela arrange tout le monde: les pouvoirs publics trouvent là le moyen de gérer des restructurations d'entreprises (qui engagent des jeunes moins bien payés et plus conciliants) dans la paix sociale, même si le coût est élevé. Les syndicats considèrent la préretraite comme un moindre mal.

Autre pays, autres mœurs. Ne partez pas à la retraite, conseille Stephen Pollan aux baby-boomers de «l'upper middle class gagnant 150 000 \$ par an, vivant dans des immeubles avec concierge, passant leurs vacances en Europe, achetant du vin par caisse, lisant le Wall Street Journal et s'en remettant pour le reste aux bons soins d'un psychanalyste, d'un nutritionniste, voire d'un culturiste pour raffermir les pectoraux».

Les «vieux» Américains, riches ou pauvres, ont l'intention de suivre le conseil de John Glenn en se maintenant le plus possible en orbite sur le marché du travail.

Antoine Char

Repousser l'âge du repos: une idée qui plaît aux Américains

Relever l'âge de la retraite pénalisera plus particulièrement les «vieux» peu scolarisés, estime la centrale syndicale AFL-CIO.

Les retraités américains se portent en effet relativement bien: près du tiers seulement ont des problèmes de santé contre 10 % pour la population en général.

Repousser de deux, trois ou même cinq ans l'âge de la retraite est une idée qui plaît dans un pays où le mythe de la jeunesse a de vieilles racines.

Autre pays, autres mœurs. Ne partez pas à la retraite, conseille Stephen Pollan aux baby-boomers de «l'upper middle class gagnant 150 000 \$ par an, vivant dans des immeubles avec concierge, passant leurs vacances en Europe, achetant du vin par caisse, lisant le Wall Street Journal et s'en remettant pour le reste aux bons soins d'un psychanalyste, d'un nutritionniste, voire d'un culturiste pour raffermir les pectoraux».

Les «vieux» Américains, riches ou pauvres, ont l'intention de suivre le conseil de John Glenn en se maintenant le plus possible en orbite sur le marché du travail.

Antoine Char

Repousser l'âge du repos: une idée qui plaît aux Américains

Relever l'âge de la retraite pénalisera plus particulièrement les «vieux» peu scolarisés, estime la centrale syndicale AFL-CIO.

Les retraités américains se portent en effet relativement bien: près du tiers seulement ont des problèmes de santé contre 10 % pour la population en général.

Repousser de deux, trois ou même cinq ans l'âge de la retraite est une idée qui plaît dans un pays où le mythe de la jeunesse a de vieilles racines.

Autre pays, autres mœurs. Ne partez pas à la retraite, conseille Stephen Pollan aux baby-boomers de «l'upper middle class gagnant 150 000 \$ par an, vivant dans des immeubles avec concierge, passant leurs vacances en Europe, achetant du vin par caisse, lisant le Wall Street Journal et s'en remettant pour le reste aux bons soins d'un psychanalyste, d'un nutritionniste, voire d'un culturiste pour raffermir les pectoraux».

Les «vieux» Américains, riches ou pauvres, ont l'intention de suivre le conseil de John Glenn en se maintenant le plus possible en orbite sur le marché du travail.

Antoine Char

**HORIZONS**

La chronique de Jean Dion: L'urgence d'attendre, page B 1



**ÉCONOMIE**

Cogeco se lance dans la téléphonie, page B 2

**HORIZONS**

Les entartistes s'expliquent, page B 1



## Les enseignants descendent dans la rue

Les membres de la CEQ ont répondu massivement à l'appel à la grève lancé par Lorraine Pagé. Un million d'enfants ont été privés de classe.

PAULE DES RIVIÈRES  
LE DEVOIR

Les enseignants du Québec ont répondu massivement hier à l'appel à la grève lancé par la CEQ pour faire avancer le dossier de l'équité salariale.

À Montréal, après avoir fait du piquetage devant leurs écoles à partir de 7h et s'être rassemblés au Tazmahal, rue Berri, les enseignants ont manifesté sur le pont de la Concorde pendant plus de trois heures. Leurs collègues des commissions scolaires avoisinantes les ont rejoints vers midi, de sorte que ce sont plus de 6000 personnes qui ont accueilli la présidente de la CEQ, Lorraine Pagé, vers midi trente.

«Nous sommes des dizaines de milliers d'enseignants à rappeler que notre lutte est légitime, que le travail des femmes vaut autant que le travail fait par des hommes [...] Nous n'avons pas le droit de laisser une profession malmenée aux générations plus jeunes.»

Répliquant aux propos tenus en matinée par le premier ministre Lucien Bouchard, qui s'est dit «choqué» par la grève illégale, Mme Pagé a dit: «Nous ne sommes pas là pour faire un hold-up ou pour faire du chantage en période électorale. C'est la journée de la leçon. Qu'il [M. Bouchard] aille faire ses devoirs», pendant que les manifestants scandaient «So, So, So, Solidarité».

Mme Pagé était radieuse. Le caractère généralisé des manifestations et du piquetage, un peu partout au Québec,

est venu donner au dossier de l'équité salariale une incontestable visibilité, ce qui est l'objectif recherché.

La grève a entraîné la suspension des classes pour près d'un million d'enfants, qui sont restés à la maison ou ont fréquenté les services de garde scolaire qui étaient ouverts.

À Montréal les manifestants ont non seulement bloqué le pont de la Concorde, ils ont également provoqué la fermeture du Casino, considéré comme la machine à sous du gouvernement. Mais, informée de ces projets, la Sûreté du Québec avait pris les devants et tout s'est déroulé dans le plus grand calme.

VOIR PAGE A 10: ENSEIGNANTS

### Le pont de la discorde



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

**BRAVANT LE FROID** et les grognements des amateurs des machines à sous, quelque 6000 enseignants ont fait la leçon au gouvernement, hier, en bloquant le pont de la Concorde, qui donne accès au Casino, pour réclamer l'équité salariale. Les milliers d'enseignants du primaire, du secondaire et du collégial membres de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) ont participé à cette grève illégale partout en province, geste que le premier ministre Lucien Bouchard n'a pas tellement apprécié...

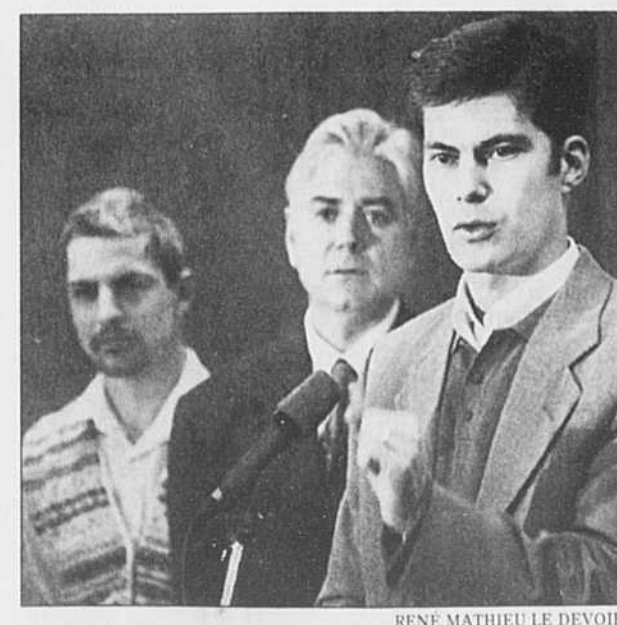
## Le débat a galvanisé l'ADQ

Dumont cherchera à mettre en valeur son équipe

La performance de Mario Dumont au débat des chefs de mardi soir a galvanisé les troupes du parti Action démocratique du Québec. Mais la performance se traduira-t-elle en sièges à l'Assemblée nationale? Et au fait, qui sont les membres de l'équipe Mario Dumont?, demeurent jusqu'ici relativement dans l'ombre?

MARIE-CLAUDE DUCAS  
LE DEVOIR

Lysane O'Sullivan a regardé le débat des chefs, mardi soir, dans son bureau de circonscription, à Blainville, avec une demi-douzaine de partisans et organisateurs de l'Action démocratique du Québec (ADQ). «Le premier commentaire que j'ai entendu, c'est "Il est capable!", raconte-t-elle. Aujourd'hui, on est emballés. Et on est blindés.» Hier, elle a poursuivi sa campagne sur le terrain: petit déjeuner à la Chambre de commerce de Bois-de-Filiens, déjeuner à celle de Ste-Thérèse/Blainville... «J'ai passé mon temps à rencontrer des gens qui m'ont dit: "Continuez, vous êtes en train de me



RENE MATHIEU LE DEVOIR

Stéphane Asselin, candidat de l'ADQ dans Charlesbourg, et Richard Lizotte, candidat dans Limoilou, accompagnent leur chef, Mario Dumont.

VOIR PAGE A 10: ADQ

## Bouchard demeure intraitable

«Il n'est pas question qu'on négocie cette affaire pendant les élections»

KATHLEEN LÉVESQUE  
MARIO CLOUTIER  
LE DEVOIR

Victoriaville — Lucien Bouchard s'est montré impitoyable envers les enseignants qui ont paralysé hier la majorité des écoles primaires et secondaires de la province pour effectuer une «journée d'étude» sur l'équité salariale. Des sanctions seront prises contre les grévistes qui «ont trop loin», a tranché le premier ministre sortant.

«Je ne comprends pas que la CEQ ait lancé cette opération dont elle sait qu'elle est illégale, qui ne lui rapportera absolument rien. Il n'est pas question qu'on négocie cette affaire pendant les élections», a affirmé M. Bouchard, qui a réitéré le dossier au Procureur général pour que des mesures soient prises contre les syndicats.

Québec évalue à quelque 800 millions les revendications de la Centrale de l'enseignement du Québec en

VOIR PAGE A 10: BOUCHARD

## ÉLECTIONS QUÉBEC 1998

- Charest met son programme constitutionnel au rancart, page A 3
- Michel Venne: Le «p'tit mozus», page A 3
- Santé: Bouchard va en terrain miné, page A 2
- Les universités lancent un cri d'alarme, page A 2
- Dion se fait cinglant envers Bouchard, page A 2

## Une plainte contre Pinochet déposée à Montréal

JUDITH LACHAPPELLE  
LE DEVOIR

Pendant que la Chambre des lords d'Angleterre se penche sur l'immunité de l'ancien chef d'État Augusto Pinochet, une Québécoise, victime du coup d'État au Chili en 1973, veut prendre des mesures pour que le dictateur de l'époque soit jugé au Canada pour crimes contre l'humanité. Hier, son avocat a déposé en son nom une plainte auprès de la ministre de la Justice et Procureur général du Canada, Anne McLellan.

Selon la plaignante — qui désire conserver l'anonymat, du moins tant que le gouvernement n'aura pas pris de décision concernant sa plainte —, le Canada «a le pouvoir et le devoir» d'intenter une poursuite contre Pinochet, d'autant plus que ce dernier ne peut être condamné dans son propre pays en raison d'une amnistie.

Son histoire, elle l'a tue pendant des années avant de décider d'entreprendre une action en justice. En 1973, la plaignante, Canadienne de naissance, était religieuse à Santiago dans une congrégation relevant d'une supérieure générale qui se trouvait alors à Montréal. Dans la nuit du 11 octobre 1973, six militaires sont entrés dans sa chambre, l'ont arrêtée et ont fouillé les lieux. Elle a été ensuite emmenée de force dans une jeep avec une dizaine d'autres personnes arrêtées. Après un arrêt à San Bernardo, elle a été conduite jusqu'au centre de torture de Cerro Chena. Les yeux bandés, une couverture sur la tête, elle a entendu les cris de terreur des autres détenus.

VOIR PAGE A 10: PINOCHET

**MÉTÉO**

Montréal Neige débutant en après-midi. Max: 0 Min: -4  
Québec Neige débutant en soirée. Max: -2 Min: -8  
Détails, page B 4

**INDEX**

Annonces ..... B 7    Le monde ..... B 6  
Avis publics ..... B 4    Les sports ..... B 8  
Culture ..... B 10    Montréal ..... A 4  
Économie ..... B 2    Mots croisés ..... B 4  
Éditorial ..... A 8    Politique ..... A 2  
Horizons ..... B 6    Télévision ..... B 9

www.ledevoir.com



## ÉLECTIONS QUÉBEC 1998

## Dion et Pettigrew se montrent cinglants envers Bouchard

MANON CORNELIER  
DE NOTRE BUREAU  
D'OTTAWA

Comme l'équipe de Jean Charest, les libéraux fédéraux ont réagi au débat des chefs de mardi en s'attaquant au projet de «référendum gagnant» du chef péquiste Lucien Bouchard.

«Tous les débats qu'on a eus depuis deux ans sur ce qu'est une question claire, une majorité claire, le statut des territoires, ça va reprendre au lendemain de la réélection [de Lucien Bouchard]. Est-ce qu'on veut vraiment ça? Il y a une façon très simple de l'éviter, c'est de voter pour un gouvernement qui croit dans un Québec fort dans un Canada uni», a commenté avec vigueur le ministre des Affaires intergouvernementales Stéphane Dion.

Le ministre du Développement des ressources humaines, Pierre Pettigrew, a été bref mais catégorique. «M. Bouchard nous a dit qu'il y aura un référendum et que ce sera un référendum gagnant. Je trouve qu'il y a quelque chose de très arrogant dans cette façon de nous dire qu'un référendum n'est gagnant que si les péquistes gagnent. Pour moi, à chaque fois que les Québécois s'expriment librement [...] ils gagnent.»

M. Dion, lui aussi, se montre cinglant face à cette idée de référendum gagnant. «Ça peut être deux choses. Soit qu'on a une preuve évidente que les Québécois ne veulent plus être Canadiens [...] et on n'a aucun signe que c'est le cas en ce moment. Soit que M. Bouchard veut concocter une question confuse et, à la faveur d'une conjoncture inté-

ressante, essayer de passer à la limite du 50 % plus un et ça, c'est contre la loi.»

Le ministre des Finances Paul Martin s'est fait plus discret, félicitant surtout M. Charest pour sa performance. Les députés d'arrière-banc, eux, ont profité de la période accordée aux déclarations libres pour multiplier les attaques.

L'ancien chef syndical Yvon Charbonneau a souligné «l'ambiguïté» du discours de Lucien Bouchard, citant au passage son insistance sur un référendum «gagnant» et le fait qu'il n'a jamais mentionné le mot «souveraineté». «Plus de doute possible, un gouvernement péquiste travaillerait encore pour les prochaines années à la promotion d'un référendum et à la promotion de la séparation du Québec [...] au détriment du bien-être des Québécois qui, eux, ne veulent pas de référendum», a renchéri la députée de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine, Marlene Jennings.

M. Dion s'est par ailleurs insurgé contre l'affirmation de M. Bouchard selon laquelle le Québec fait toujours plus de gains quand il est dirigé par un gouvernement péquiste. «Dans le cas des commissions scolaires linguistiques, M. Bouchard et ses ministres n'ont rien fait pour bâtir un consensus au Québec, au contraire. Ils ont plutôt insulté tous les gens qui ne pensaient pas comme eux. C'est moi qui ai fait ce travail», a-t-il lancé, oubliant de mentionner au passage le travail du PLQ dans ce dossier. Il a toutefois donné crédit à son homologue libéral dans le dossier de la formation de la main-d'œuvre, un dossier qui a été résolu, dit-il, grâce à Ottawa.

## Bouchard en terrain miné

Le premier ministre arrive en Abitibi au moment où une grave crise secoue le centre hospitalier de Rouyn-Noranda

La santé risque-t-elle une fois de plus d'assombrir la campagne de Lucien Bouchard en Abitibi? Dans cette région désertée par les médecins, la santé est devenue un enjeu régional, hautement explosif.

ISABELLE PARÉ  
LE DEVOIR

Le premier ministre Bouchard mettra le pied, demain, dans une autre région où le réseau de la santé vit des moments difficiles. Une crise sévit au Centre hospitalier de Rouyn-Noranda, où la presque totalité des pédiatres ont remis leur démission. Plus encore, c'est la région tout entière qui se mobilise pour dénoncer le sous-financement chronique des services de santé en Abitibi.

Depuis le 11 novembre, quatre des six pédiatres de la région ont remis leur démission du Centre hospitalier de Rouyn-Noranda (CHRN), excédés par les changements que souhaite réaliser l'hôpital, acculé à un déficit de 2,6 millions pour l'année en cours. Un cinquième pédiatre menace d'en faire autant si rien ne se règle. Les 236 infirmières, tout aussi insatisfaites, arborent des vêtements noirs en guise de protestation et ont manifesté hier à tour de rôle pendant 24 heures.

C'est que le projet de l'hôpital de regrouper les services de pédiatrie et aux nouveau-nés a récemment fait déborder le vase, insiste le D<sup>r</sup> Godefroy Cardinal, chef du département de pé-

diatrie au CHRN. «Mettre des nouveau-nés vulnérables avec des enfants qui viennent consulter pour toutes sortes d'infections, c'est inacceptable. L'opinion des médecins et des infirmières n'est pas du tout considérée dans cette décision», affirme ce dernier.

Or, privé de pédiatres, l'hôpital ne pourra tout simplement plus offrir des services spécialisés aux nouveau-nés et les parents devront se tourner vers l'hôpital Sainte-Justine, à Montréal. «Si on ne veut plus maintenir les soins en région, qu'on le dise clairement», tranche le D<sup>r</sup> Cardinal.

Les parents, qui manifestaient eux aussi hier soir à l'occasion du conseil d'administration de l'hôpital, croient que le plan proposé creusera la tombe des services aux bébés prématurés dans leur région. «Ça fait six ans que ce projet est dans l'air. Les pédiatres se découragent et en ont assez. Nous, on va se battre pour les garder», affirme Renda Napsky, une mère qui, après avoir passé sept mois au chevet de sa fille à Sainte-Justine, a fondé un comité de survie des services de pédiatrie et de néonatalogie dans la région.

Selon Mme Napsky, le taux de mortalité infantile était le plus élevé au Québec avant l'arrivée à Rouyn-Noranda, il y a plus de 10 ans, d'un néonatalogiste de renom. Depuis, le taux de mortalité infantile est revenu à la normale.

À la Régie régionale de la Santé d'Abitibi-Témiscamingue, on se dit confiant d'en arriver à un arrangement entre les pédiatres et l'hôpital d'ici le 11 janvier, date où les démissions deviendront effectives. «Il y a beaucoup de résistance au changement

dans ces réactions. Nous sommes sensibles à ces démissions, mais vous comprendrez que c'est un moyen de pression», soutient le directeur général de la Régie, Claude Sannesac.

En fait, c'est à la demande pressante de la Régie et du ministère de la Santé que le Centre hospitalier de Rouyn-Noranda a élaboré un plan d'équilibre budgétaire prévoyant des compressions de 1,6 millions pour l'année prochaine. Et cela, parce que l'hôpital, dont le budget annuel est de 28 millions, affichera un déficit accumulé de 6,5 millions en mars prochain.

Selon la Régie, le CHRN a tardé à rationaliser sa gestion, comparative-ment aux autres établissements de la région, et doit poursuivre ses efforts. Chose certaine, la Régie refuse de se prononcer sur le bien-fondé de la décision de l'hôpital de regrouper les services de pédiatrie et de néonatalogie, préférant attendre les conclusions d'experts de Sainte-Justine consultés par le CHRN sur la question. Hier soir, la direction de l'hôpital de Rouyn-Noranda devait d'ailleurs dévoiler la totalité du plan d'équilibre budgétaire qu'elle entend appliquer au cours des prochains mois.

### Les médecins en colère

Par ailleurs, la décision du premier ministre de régler le problème des omnipraticiens de Jonquière a semé la colère des médecins d'Abitibi. Alors que les besoins en effectifs dans la région ne sont comblés qu'à 75 %, ces médecins, de même que la Régie régionale de l'Abitibi, entendent réclamer le même traitement. «La mesure prônée pour Jonquière

risque d'avoir des effets négatifs pour l'Abitibi. L'équilibre entre régions est précaire et dès qu'on en favorise une, il y a des mouvements», affirme Claude Sannesac.

Selon les plans d'effectifs du ministère de la Santé et de la Régie, il manqueraient 40 omnipraticiens et 39 spécialistes en Abitibi.

Avant-hier, la Régie a d'ailleurs réclamé une rencontre avec le premier ministre Bouchard pour discuter le problème de sous-financement du réseau de la santé abitibien. Faute de pouvoir rencontrer le ministre Rochon, une coalition prévoyant «sensibiliser» le premier ministre à cette question lors de son passage dans la région demain. Or hier, le ministre de la Santé a finalement accepté d'aller au front, le 25 novembre prochain, pour écouter les doléances des gens de la région.

Car c'est toute la région (Régie, MRC, comité régional de développement, etc.) qui se mobilise pour réclamer que les budgets versés à la santé soient revus à la hausse. Une étude du ministère soutient que l'Abitibi souffre de sous-financement, comparativement à d'autres régions, et pâtirait d'un manque de 3,6 millions par année. Le dossier est devenu éminemment politique. «Pendant que notre région est sous-financée, les établissements souffrent de déséquilibres budgétaires et je crains que cette situation puisse mettre en péril l'accès équitable aux services de santé». L'hôpital de Rouyn-Noranda n'est en effet pas seul à afficher un déficit. L'hôpital de Val-d'Or entrevoit lui aussi un trou de 1,6 million dans son budget d'ici la fin de l'année financière.

Une présentation de  
**METRO**

## Malheur!

Les prophètes de bonheur s'en vont.



Edmond Vuillard, L'Œuvre, 1891-1892, Collection particulière.

Ils font le bonheur des Montréalais et des critiques, autant avec leurs peintures qu'avec leurs objets d'art décoratif. Mais le bonheur est éphémère. Et ils vont bientôt nous tirer leur révérence pour toujours.

En effet, l'exposition *Le temps des Nabis*, réalisée exceptionnellement grâce à de nombreux prêteurs du monde entier, constitue un événement unique. Vous avez donc jusqu'au 22 novembre pour venir admirer Bonnard, Vuillard et leurs camarades. C'est maintenant ou jamais!

**les nabis**  
PROPHÈTES DE BONHEUR

PLUS QUE 4 JOURS

La Presse

Gouvernement du Québec  
Ministère de la Culture  
et des Communications

M  
MUSÉE DES BEAUX-ARTS  
DE MONTRÉAL

## Le recteur de l'Université Laval écrit à Bouchard

ÉRIC DESROSIERS  
LE DEVOIR

Se disant bien forcé de reconnaître que le message des universités québécoises ne passait pas,

le recteur de l'Université Laval et vice-président de la Conférence des recteurs et principaux du Québec, François Tavenas, a fait parvenir hier une lettre au premier ministre

Lucien Bouchard pour le presser d'augmenter de toute urgence leur financement.

«Les conversations que j'ai eues avec vous, commence-t-il dans sa lettre, [...] et avec certains de vos collègues députés et candidats du Parti québécois m'ont permis de réaliser que les milieux universitaires de la province n'ont pas su, jusqu'ici, vous informer convenablement sur leur évolution récente et sur leur situation présente.»

M. Tavenas fonde entre autres son impression sur les déclarations de Lucien Bouchard à l'émission *Le Point*, plus tôt cet automne, ainsi que sur la brève rencontre que les deux hommes ont eue le 22 octobre dernier à l'occasion d'une apparition du premier ministre devant des étudiants de l'Université Laval. M. Bouchard avait, à ces occasions, déclaré que les recteurs devaient «faire leur travail» en matière de rationalisation.

Jugeant au contraire que les universités ont déjà largement fait leur part dans la lutte du gouvernement au déficit, au point de mettre en péril la qualité de leur formation et leur degré de compétitivité, le recteur conclut dans sa missive de huit pages que «pour redonner à nos universités les moyens de s'affirmer sur la scène mondiale, le gouvernement se doit d'injecter rapidement plusieurs centaines de millions de dollars.»

Lucien Bouchard et Pauline Marois ont promis, la semaine dernière, qu'un gouvernement péquiste investirait à terme 40 millions de plus dans les universités.

Évoquant les progrès inégaux «dans le monde développé» accomplis par le réseau universitaire québécois en moins d'une génération, le recteur prétend que ce dernier a absorbé depuis 1994 «une part plus grande des compressions gouvernementales que tout autre secteur public». En plus des compressions directes de 360 millions, rappelle-t-il, et d'une série de compressions indirectes de 139 millions, les universités québécoises ont dû prendre à leur charge les coûts de programmes de retraite de 122 millions.

«Des compressions d'une telle ampleur n'ont pu être absorbées sans des remises en question majeures de structures et de programmes», plaide-t-il. Il en veut pour exemple sa propre université où des postes administratifs et des programmes ont été supprimés et où de nombreux partenariats avec le secteur privé ont été établis.

Ce travail a tellement été bien fait dans l'ensemble du réseau, argumente-t-il, que la Commission des universités sur les programmes «n'a pas décelé jusqu'ici de secteurs dans lesquels des actions spectaculaires seraient nécessaires.»

Mais en abolissant notamment plus de 900 postes de professeurs, les universités québécoises ont fatalement porté préjudice à la qualité de la formation des cours, réduit le recrutement de jeunes professeurs et donc, accusé une perte de compétitivité face aux autres universités canadiennes et étrangères.

«Pour un gouvernement qui aspire à affirmer la place du Québec dans un monde de plus en plus dominé par l'économie du savoir, écrit François Tavenas, il ne peut y avoir de plus grande priorité que de donner à sa population la meilleure formation possible.»

## Invitation

Le Programme d'études sur le Québec de l'Université McGill et les Éditions Québec Amérique vous invitent à venir assister à une table ronde ayant pour titre

### « L'économie du Québec : orientations et mutations »

le lundi 23 novembre 1998 entre 16 h 00 et 18 h 30  
au Faculty Club de l'Université McGill  
situé au 3450, rue McTavish.

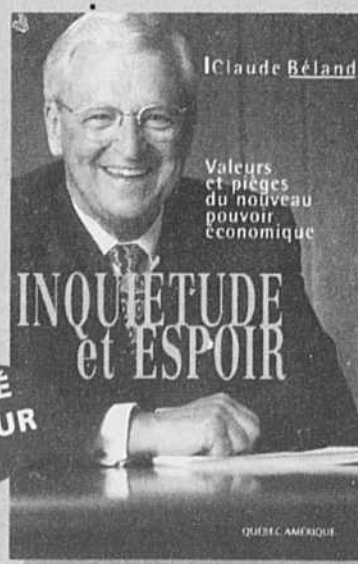
#### Les participants seront les suivants :

- M. Claude Béland, président, Mouvement Desjardins
- M. Claude Blanchet, président et chef de la direction, Société générale de financement
- M. Michel Boucher, professeur, École nationale d'administration publique
- M. Pierre Paquette, animateur, *Droit de Parole*
- M. Marc-Urbain Proulx, professeur, Département des sciences économiques et administratives, Université du Québec à Chicoutimi

#### Président de séance :

- M. Jacques Girard, président-directeur général, Montréal International

Entrée libre. Prière de réserver.  
Information : (514) 398-3960  
[www.arts.mcgill.ca/programs/qs](http://www.arts.mcgill.ca/programs/qs)



NOUVEAUTÉ  
EN VENTE SUR  
PLACE

Programme  
d'études sur le  
Québec  
Université  
McGill

QUÉBEC AMÉRIQUE  
[www.quebec-amerique.com](http://www.quebec-amerique.com)

QUÉBEC AMÉRIQUE

# ÉLECTIONS QUÉBEC 1998

EN CAMPAGNE

## Le «p'tit mozus»

C'est curieux de voir Mario Dumont soudainement irrité par l'étiquette «de droite» que lui accolent ses adversaires politiques. Au débat télévisé, mardi soir, M. Bouchard l'a ainsi qualifié. Et hier, le chef de l'ADQ s'en est formalisé. La droite, la gauche... M. Dumont rejette les étiquettes. Tout comme il a toujours refusé d'être rangé parmi les souverainistes. Lui de droite? Ben voyons...

S'il est vrai qu'en politique les adversaires sont prompts à se cataloguer mutuellement, dans ce cas-ci, le principal intéressé n'a que lui à blâmer. M. Dumont est responsable de cette dénomination qu'il trouve aujourd'hui embarrassante puisqu'il se l'est lui-même attribuée.

Par exemple, au cours d'une conférence de presse précédant le congrès de son parti, le 20 octobre 1996, M. Dumont déclarait qu'il «n'y a rien de mal à être de droite. Au niveau économique, nos propositions sont plus de ce côté-là», disait-il.

En avril de la même année, à son retour d'un voyage d'études aux États-Unis, il confiait à un collègue de La Presse qu'il s'apprêtait à présenter, au conseil général de son parti, des propositions «pas mal de droite».

Il lui est arrivé souvent de plaider en public qu'il existait «une place pour un parti de centre-droite au Québec».

C'est vrai que, comme le disait son père, Charles-Aimé, à propos de ses fils, en regardant le débat mardi: «Yé baveux, le p'tit mozus».

Le PLQ a sonné hier le début d'un nouveau segment de la campagne en dévoilant de nouvelles affiches de parti ornées du mot «référendum» barré d'un trait rouge. D'ici au 30 novembre, M. Charest va résumer son message à quelques mots: pas de référendum.

Pour la «campagne du siècle», c'est un peu court. S'il est vrai qu'une majorité d'électeurs ne veulent pas de référendum durant le prochain mandat, est-il normal qu'un parti qui aspire à gouverner n'ait rien de plus substantiel à offrir? Et dire qu'on s'attendait pour ces élections à un grand débat de société...

À la télévision, mardi, M. Charest a ressorti des boîtes à mites le document constitutionnel du Parti libéral du Québec, celui dont Mario Dumont disait avec raison qu'il a été écrit par un politologue qui est aujourd'hui un conseiller du ministre fédéral Stéphane Dion. Accusé de n'avoir pas de programme constitutionnel, le chef libéral a montré à la caméra le document intitulé *Reconnaissance et interdépendance*. Avez-vous remarqué qu'il n'a pas dit un mot sur ce qu'il contient?

De son côté, Lucien Bouchard est-il plus clair? Il l'est de plus en plus. M. Bouchard s'emploierait, au cours des quatre prochaines années, à «créer une fermeté» pour la souveraineté. Une fois réunies ces conditions gagnantes, et il est «convaincu» d'y parvenir, il le fera, ce référendum. Sachez-le.

Le sondage que nous avons publié cette semaine indique que la stratégie des conditions gagnantes marche. À la question «S'il était élu, M. Bouchard devrait-il attendre les conditions gagnantes avant de faire un référendum?», 68% des répondants disent oui.

Quatre-vingt pour cent des électeurs qui s'apprêtent à voter pour le Parti québécois se disent d'accord avec cet énoncé, mais également 58% des électeurs qui s'apprêtent à voter pour le Parti libéral et 72% de ceux qui se préparent à voter pour Dumont.

Mais les gens, si nombreux à accepter cette stratégie, même s'ils ne l'appuient pas tous, savent-ils au moins ce que sont ces conditions gagnantes? Selon le sondage Angus Reid publié la semaine dernière, un électeur sur cinq n'en sait strictement rien.

Parmi ceux qui croient le savoir, près de la moitié soutiennent que la seule véritable condition gagnante, c'est une avance du OUI dans les sondages. Seulement quelques personnes mentionnent une multitude d'autres raisons, notamment une forte croissance économique, l'élimination du déficit ou une mésentente avec le fédéral.

Donc, vous avez le choix entre un chef qui promet de ne pas tenir de référendum et un autre qui laisse le public croire que quelques sondages défavorables le décourageraient d'en faire un.

Qui a dit que nous vivions la campagne du siècle?

Sous la rubrique «sujets oubliés», les suggestions d'un lecteur, Normand Bélair, qui aimerait que nos politiciens parlent dans la campagne du contrôle des Québécois sur les entreprises d'ici, dont notre correspondant s'inquiète qu'elles soient nombreuses à être vendues à des intérêts américains ou américains. Il voudrait aussi entendre les orientations des partis en lice en matière de sauvegarde de notre patrimoine.

D'autres sujets oubliés? Envoyez-moi vos suggestions: [mme@qbc.clic.net](mailto:mme@qbc.clic.net)

L'achat de Provigo par Loblaw

## La Caisse de dépôt devrait envisager de bloquer la transaction, dit Bouchard

KATHLEEN LÉVESQUE  
LE DEVOIR

Victoriaville — Lucien Bouchard souhaite que la Caisse de dépôt et placement puisse envisager de bloquer la transaction entre le géant ontarien de l'alimentation Loblaw et la chaîne québécoise Provigo.

Le chef du Parti québécois a émis des réserves hier quant au bien-fondé pour l'économie de la province de l'offre d'achat que les actionnaires de Provigo ont unanimement acceptée lundi. Avec quelque 35% du capital de Provigo, la Caisse de dépôt a la capacité de modifier le cours des choses d'ici le 27 novembre, alors que l'offre d'achat prendra fin.

«Il y a des impératifs de protection de nos producteurs. Il y a également la question qui se pose à savoir, est-ce que le Québec ne doit pas conserver ici de grandes chaînes d'alimentation après les efforts qui ont été faits pour les constituer? Est-ce une bonne chose pour l'économie québécoise [...] de perdre le contrôle, en réalité, de nos réseaux de distribution alimentaire?», s'est interrogé M. Bouchard en conférence de presse.

Le président de l'Union des producteurs agricoles (UPA), Laurent Pellerin, s'est réjoui des commentaires du premier ministre sortant où il décèle la volonté de protéger les producteurs du Québec. «Ça ouvre la porte à ce qu'on a essayé de faire circuler comme information depuis une dizaine de jours. Il y a des opportunités, bien sûr, mais il y a des risques dans cette transaction-là. Et les risques, c'est de s'assurer qu'on ne perdra pas une entrée dans les chaînes d'alimentation agraires ou regroupées», a indiqué M. Pellerin.

D'un strict point de vue légal, le gouvernement du Québec ne peut toutefois trancher la question puisque la Caisse de dépôt est un organisme paragouvernemental indépendant. Mais dans les faits, les dirigeants sont choisis par Québec, qui impose ainsi ses vues. «Il est entendu que le gouvernement, par le truchement de son ministre des Finances, peut exprimer des avis. Mais la décision se prend formellement à la Caisse de dépôt», a souligné M. Bouchard.

Le 30 octobre dernier, Loblaw a fait part de son intention d'acquiescer à Provigo pour 15 \$ l'action (évaluée à

9,90 \$ avant cette annonce), soit une transaction de 1,6 milliard. Les administrateurs de Provigo l'ont acceptée après avoir reçu un avis d'experts de Valeurs mobilières TD. Depuis cette offre, les actions de Loblaw sont à la hausse, passant ainsi de 28,75 \$ à 32,80 \$ il y a trois jours.

La semaine dernière, le directeur général de la Caisse de dépôt, Jean-Claude Scraire, a évoqué l'idée que l'organisme puisse se tourner vers une multinationale étrangère en alimentation pour contrer l'offre de Loblaw. M. Scraire ouvrirait ainsi la porte à d'autres options avec d'autres partenaires. Lucien Bouchard a également suivi cette voie.

«Cette transaction soulève en effet des interrogations que nous avons à l'esprit. La Caisse de dépôt est en train d'analyser la question. On attend de voir quels seront les résultats de ces études qui sont en cours. [...] Il y a différentes hypothèses. Ça peut être des transactions alternatives aussi», a dit M. Bouchard.

De façon préliminaire, M. Bouchard et le ministre des Finances, Bernard Landry, s'étaient montrés prudents, se bornant à souligner, sou-



Lucien Bouchard doute que la transaction Loblaw-Provigo soit dans l'intérêt du Québec.

rrire en coin, que la supposée incertitude politique générée par la seule présence d'un gouvernement péquiste ne semblait pas réduire l'intérêt d'une entreprise ontarienne à venir investir au Québec.

EN BREF

## L'éducation oubliée

(Le Devoir) — La Fédération des commissions scolaires et la Fédération québécoise des professeurs d'universités ont toutes deux déploré hier que l'éducation soit passée inaperçue lors du débat des chefs, mardi soir. Le président de la Fédération des professeurs d'universités, Roch Denis, s'est alarmé de ce que le chef du gouvernement sortant s'était fait fort de proclamer que le Québec ne vivrait plus au-dessus de ses moyens, donnant l'impression que le Québec avait vécu au-dessus de ses moyens en éducation. «C'est faux, dit-il, et l'éducation ne devrait pas figurer dans la colonne des dépenses mais bien des investissements.» Pour sa part, le président de la Fédération des commissions scolaires, André Caron, a lui aussi déploré que ce secteur ait été relégué aux oubliettes mardi soir. «De toute évidence, a-t-il constaté, l'éducation n'est plus une priorité pour nos politiciens et cela est très inquiétant.»

## Dernière chance

(PC) — Le directeur général des élections, M. Jacques Girard, rappelle que les électeurs bénéficient d'une dernière chance pour s'inscrire sur la liste électorale. Ceux qui désirent s'inscrire ou faire apporter une correction sur la liste électorale doivent se présenter à l'un des trois bureaux de révision spéciale de leur circonscription entre le 18 et le 25 novembre, de 10h à 21h.

## Charest met son programme constitutionnel au rancart

Le chef libéral ressort le spectre de l'incertitude politique

MARIO CLOUTIER  
LE DEVOIR

Sherbrooke — Le programme constitutionnel du Parti libéral est mis au rancart par le chef libéral Jean Charest. Quand il parle Constitution, le chef du PLQ préfère maintenant renouer avec la tradition fédéraliste québécoise en ressortant, dans ce dernier droit de la campagne électorale, le spectre de l'incertitude politique qui fait office de «programme» du Parti québécois, selon lui.

«Un des consensus du Sommet économique de 1996, c'était que l'incertitude politique empêchait les investissements et la création d'emplois. Pour le Parti québécois, un consensus, c'est quand tout le monde est d'accord et, s'ils ne le sont pas, on va continuer à leur poser la question jusqu'à tant qu'on ait la bonne réponse.»

S'attaquant, comme promis, à ce mantra vieux de 25 ans, à cette «camisole de force» référendaire que veut imposer Lucien Bouchard au Québec, M. Charest se pose en défenseur du «libre choix», en défenseur des intérêts du Québec, même si cela doit clairement se dérouler off Constitution.

Se disant «constant et fidèle», Jean Charest est prêt à tout sauf à toucher à la Constitution canadienne. Un premier mandat libéral avec lui à sa tête s'occupera de santé et d'éducation, d'économie et d'emploi et appuiera l'union sociale canadienne, mais le programme constitutionnel du PLQ, *Reconnaissance et interdépendance*, ne dépassera pas l'étape de projet pour l'instant.

«Ça ne veut pas dire qu'on met de côté des changements qu'on souhaite», ajoute M. Charest. Ces changements ne toucheront pas pour l'instant à la Constitution canadienne. Pourtant, défendu par l'ancien chef Daniel Johnson, le programme libéral *Reconnaissance et interdépendance* suggère des balises sur le pouvoir du fédéral de dépenser et pour établir la notion que le Québec forme une société distincte.

Chez les libéraux, le plus loin qu'on souhaite aller pour l'instant est d'appuyer jusqu'au bout la démarche provinciale sur l'union sociale. Ultime-ment, après une entente avec le fédéral et un banc d'essai de quelques années, l'exercice devra éventuellement se traduire en une constitutionnalisation de l'entente, mais la chose de-



Jean Charest veut s'attaquer à la «camisole de force» référendaire.

vient difficilement réalisable durant un premier mandat libéral à Québec.

Le chef du PLQ dit qu'il défendra les positions toujours défendues par cette formation politique.

«Peu importe les circonstances, peu importe le dossier, peu importe le moment, je défendrai toujours ce que j'ai dans mon cœur et dans mon ventre, je défendrai toujours les intérêts du Québec. [...] Ça suppose qu'on peut faire autre chose que des référendums et des amendements constitutionnels.»

Questionné par les journalistes hier matin dans son château plus ou moins fort de Sherbrooke, où la députée péquiste Marie Malavoy pense avoir des chances de l'emporter, le chef du Parti libéral du Québec a répété ses priorités à lui par rapport à l'«obsession référendaire» de son adversaire péquiste.

«Le système de santé, c'est l'enjeu réel. [...] Le prochain mandat, on veut mettre l'accent sur l'union sociale. Il y a des changements possibles qui changent la façon dont la fédération se gère. Là-dessus, on va mettre beaucoup d'énergie et de temps. En même temps, on va s'occuper

d'économie et d'emploi.»

Le chef du PLQ a confirmé que les douze derniers jours de la campagne libérale se passeraient à attaquer inlassablement le souhait du PQ de tenir un autre référendum sur la souveraineté.

«M. Bouchard a demandé un mandat pour tenir un référendum, il aura sa réponse le 30 novembre prochain. Ce référendum va être l'élément dominant d'un gouvernement du Parti québécois [...] avec tous les effets que nous connaissons.» Au lendemain d'un débat qui n'a pas fait de grand gagnant, au moment où certains commentateurs disent que sa performance ne réussira pas à renverser la tendance électorale, le chef libéral a parlé de «loyauté» à Sherbrooke, sa ville natale. Sa loyauté et sa fierté ont toujours été inébranlables envers le Québec, a-t-il rappelé.

«La loyauté, ça compte pas quand ça va bien. Ça compte quand on est mis à l'épreuve, quand des gens nous contestent, quand ils mettent à l'épreuve nos convictions. Mes convictions à moi n'ont pas changé.» Devant plus de 300 personnes à un dîner de la Chambre de commerce de Sherbrooke, un des vice-présidents de la compagnie Bombardier, Marc Pelletier, a présenté Jean Charest hier comme le produit d'une culture originale qui n'utilisera pas la «stratégie du couteau sur la gorge, comme sait si bien le faire Lucien Bouchard».

Des pancartes libérales brandies par quelques hommes d'affaires plus tôt hier matin au château Champlain ne laissaient point d'équivoque sur ce que sera la stratégie libérale d'ici la fin de la campagne. Le bleu des affiches est désormais tapissé du mot «souveraineté» rayé par une barre oblique. À ce groupe de partisans, M. Charest a promis de travailler fort jusqu'à la date de l'élection.

«Terrain, terrain, terrain», leur a-t-il répété.

**Le dimanche 22 novembre**

**ENEZ FÊTER LE LANCEMENT**

de

**Les contes québécois**

du grand-père forgeron à son petit-fils Bouscotte

de

**VICTOR-LÉVY BEAULIEU**

À 15 h aux stands 400 et 402 des Éditions Trois-Pistoles

**Au Salon du livre de Montréal**

Avec

**Gilbert Sicotte**  
Antoine Beauchemin

**Nancy Gauthier**  
Eugénie Beauchemin

**Julien Bernier-Pelletier**  
Bouscotte

et plusieurs autres artisans du téléroman

**Bouscotte!**

Ce lancement sera suivi à 16 h d'une lecture de larges extraits du volume

**Les contes québécois**

du grand-père forgeron à son petit-fils Bouscotte

À la Place médias/Alice Parizeau du Salon du livre

Avec

**Julien Bernier-Pelletier, Nancy Gauthier et Gilbert Sicotte!**

Après cette lecture, la fête continuera aux stands 400 et 402 des Éditions Trois-Pistoles pour une mémorable séance de signatures!

**GUÉRIN**

NOUVEAUTÉ

**LE FOU DU PARADIS**

ANGOISSE ET AL.

Roman  
Guérin littérature  
400 pages, 25,50 \$  
Nilma Saint-Gelais

Née à Québec en 1954, Nilma Saint-Gelais, diplômée en service social, s'intéresse depuis plusieurs années aux diverses conséquences de la maladie mentale ainsi qu'à la violence à l'endroit des femmes et des enfants. *Le fou du paradis* est son premier roman.

Un soir de mai, la disparition de la petite Fanny sème le désarroi chez les Carderi, famille bien connue d'Outremont. Consternée par ce tragique événement, Maryse Fitzgerald, la mère, vit alors un insoutenable cauchemar tandis que son mari, Antonin Carderi, magnat montréalais de la publicité, affiche une attitude indifférente.

Après de longs jours d'investigation entretenant les pires appréhensions de la famille, la police doit reconnaître qu'elle ne dispose d'aucun indice sérieux pour retrouver l'enfant. Malgré tout, l'enquêteur Édouard Thomassin poursuit inlassablement ses recherches, refusant de voir cette affaire aboutir parmi les trop nombreux cas de disparition inexplicables.

Siège social :

**GUÉRIN, éditeur ltée**, 4501, rue Drolet, Montréal (Québec) H2T 2G2  
Téléphone : (514) 842-3481 Télécopieur : (514) 842-4923  
Adresse Internet : <http://www.guerin-editeur.qc.ca>

Michel Desautels

**SMILEY**

PRIX ROBERT-Cliche  
1998

Un style élégant, très personnel [...].  
Un bonheur d'écriture qui devient pour nous, jusqu'à la fin dramatique et inattendue, bonheur de lecture.

LISE LACHANCE, *Le Soleil*

Un grand cru [...]. Un coup d'envoi fort réussi.

STANLEY PÉAN, *Ici*

**vlb éditeur**

De belles  
**trennes!**

DANIEL JACOBY

**PROTECTEUR CITOYEN**

VICTOR-LÉVY BEAULIEU

**LES CONTES QUÉBÉCOIS**

DU GRAND-PÈRE FORGERON À SON PETIT-FILS BOUSCOTTE

DANIEL JACOBY

Signera son ouvrage *Le Protecteur du citoyen*, le samedi 21 novembre de 14 h à 16 h et de 19 h à 21 h. De même que le dimanche 22 novembre de 13 h à 15 h!

**PROTECTEUR CITOYEN**

# MONTREAL

## Vision Montréal veut réduire de moitié la période de questions

La nouvelle administration du maire Bourque tente de bâillonner l'exercice démocratique, dénonce Helen Fotopulos

L'administration du maire Bourque craint-elle que l'assemblée spéciale du conseil de ville du 12 novembre, très mouvementée, donne le ton aux prochains affrontements? Hier, le premier comité exécutif s'est conclu par une proposition de couper court aux prochains débats au conseil municipal.

LOUISE LEDUC  
LE DEVOIR

La conseillère d'Équipe Montréal, Helen Fotopulos, accuse l'administration Bourque de porter atteinte à la démocratie municipale en tentant de réduire de moitié la longueur des futures périodes de questions des citoyens et de bâillonner les conseillers.

C'est une note du leader de la majorité, Pierre-Yves Melançon, sur une proposition de modification aux règlements de régie interne du conseil, qui a incité Mme Fotopulos à sonner l'alarme. Dans cette note, M. Melançon propose de réduire de 60 à 30 minutes la période de questions des citoyens. Le droit de parole des conseillers serait par ailleurs limité

par la volonté de l'administration Bourque de révoquer leur droit de prolonger de 30 minutes la période de questions.

«L'administration n'a pas tardé à tenter de bâillonner le processus démocratique», de lancer Mme Fotopulos, conseillère du district de Mile-End.

Pour justifier ses propositions, M. Melançon évoque les lacunes du règlement actuel qui font dire aux observateurs de la scène municipale que les séances du conseil ressemblent à un cirque.

Pour discuter de la proposition, M. Melançon a convoqué les conseillers ce matin, à 9h30, à une réunion qu'il entend boycotter Équipe Montréal «pour protester contre ce non-sens parlementaire», explique Mme Fotopulos.

Mme Fotopulos s'insurge encore contre l'introduction d'une distinction entre le droit de parole des différents conseillers.

«Le maire aurait droit à ses 20 minutes habituelles, tout comme le porte-parole de l'administration et le chef de l'opposition officielle. Les leaders auraient désormais droit à 15 minutes et les autres membres du conseil devraient dorénavant se contenter de dix minutes. Auparavant, tout le monde avait droit à 20 minutes.»

C'est au terme du comité exécutif d'hier matin que l'administration Bourque a lancé cette proposition de changement aux règlements du conseil municipal. Comme l'ordre du jour du prochain conseil municipal est déjà très rempli, cette question ne sera discutée qu'au conseil du 14 décembre, comme l'explique l'attachée de presse du maire Bourque, Madeleine Champagne.

«Cette proposition fait suite à une demande d'un peu tout le monde», précise-t-elle. «Le comité de la présidence a

étudié les anciens règlements et certains lui semblaient peut-être un peu vieillots.»

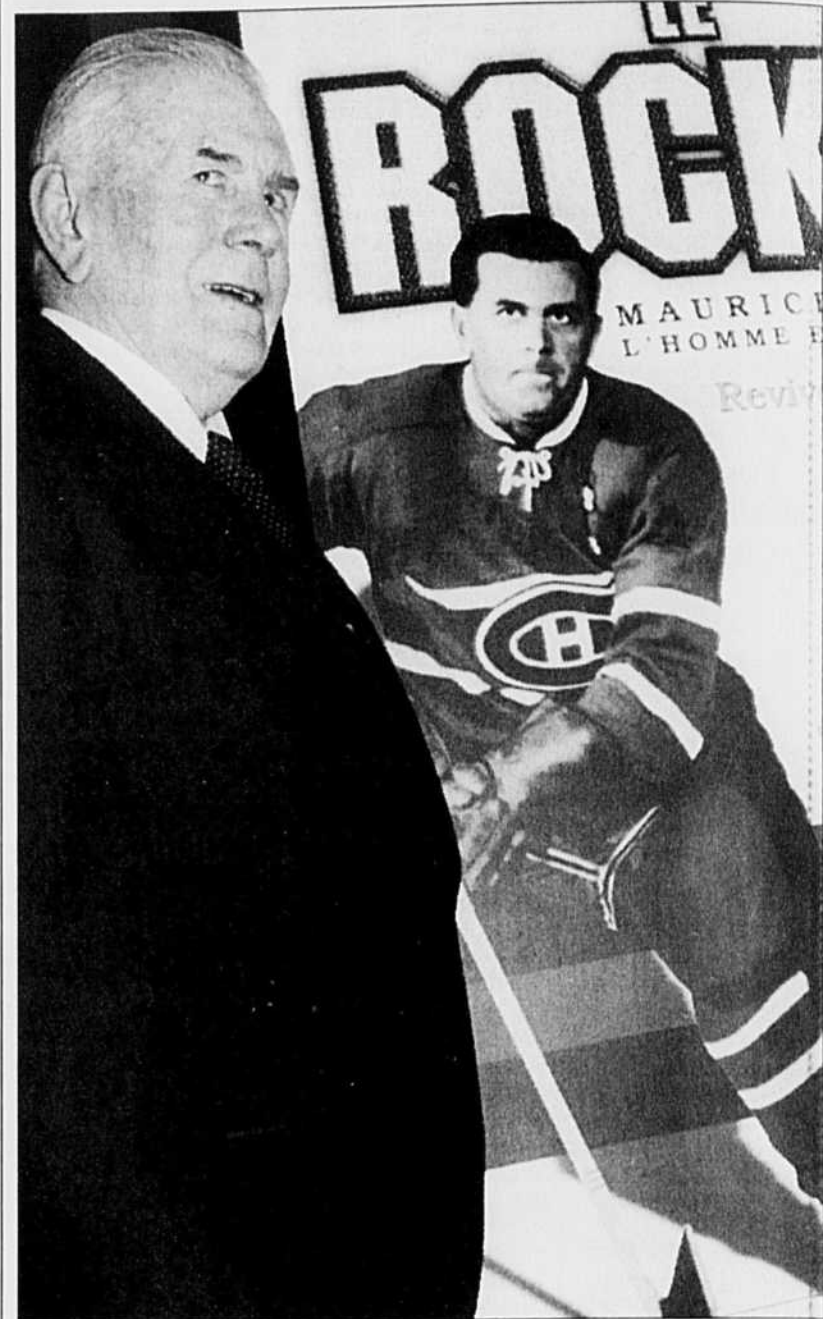
Ce comité de la présidence se compose du président, provenant de la majorité, de deux membres issus du parti politique le plus nombreux et de deux membres des autres partis politiques.

«Après cela, va-t-on complètement éliminer la période de questions et revenir au bon vieux temps de M. Drapeau? La période de questions à la Ville, c'est assez récent dans l'histoire de Montréal», s'interroge Mme Fotopulos.

Selon elle, des débats écourtés deviendraient particulièrement difficiles au moment de discuter du budget et du programme triennal d'immobilisation.

«Quand t'as siégé sur une commission où tu as passé en revue une quinzaine de services, tu n'aurais plus qu'une minute pour intervenir sur chacun des services. Tout de même, on parle ici du budget, ce n'est pas rien», de conclure Mme Fotopulos.

## Le Rocket sur vidéo



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

JUSTE À TEMPS pour Noël, la vidéocassette sur Maurice Richard a été lancée, hier, en présence du Rocket lui-même. Réunissant films d'archives, reportages et entretiens consacrés au célèbre numéro 9 du Tricolore, le documentaire intitulé Le Rocket retrace les grandes étapes de la carrière de celui qui est devenu, presque malgré lui, le symbole de tout un peuple.

## Une guerre de jouets dangereux oppose les fabricants à Santé Canada et Greenpeace

### Greenpeace croule sous les appels

LOUIS-GILLES FRANCOEUR  
LE DEVOIR

Pendant que les chaînes de magasins, y compris l'importante chaîne Toys'R US, commencent à retirer des tablettes les jouets de PVC pour tout-petits en raison de leur concentration de phtalates cancérigènes, les bureaux de Greenpeace à Toronto et à Montréal, croulaient sous les appels des consommateurs, inquiets du dossier dévoilé lundi qui pointe un doigt accusateur vers les jouets de PVC contenant, cette fois, du plomb et du cadmium.

Selon Matthew Bramley, de Greenpeace-Québec, les quelques permanents du bureau de Montréal, qui ne bénéficient d'aucun secrétariat, ont reçu jusqu'à 100 appels à l'heure hier de parents et de consommateurs qui refusent de savoir plus ou se plaindre de grands magasins qui refusent de leur rembourser les jouets jugés dangereux.

Lundi, une course assez inusitée devait opposer à Ottawa Greenpeace et Santé Canada.

Greenpeace révélait à 10 heures le résultat de nouveaux tests effectués sur différents jouets d'enfants en PVC, dont certains affichaient des concentrations de plomb et de cadmium allant dans certains cas jusqu'à 13 000 parties par million. Au Canada, on interdit la vente de peinture contenant plus de 600 ppm de plomb, mais il n'y a aucune norme similaire pour les jouets d'enfants, reprochait Greenpeace au fédéral.

À midi, le même jour, Santé Canada recommandait en conférence de presse le retrait des jouets mous de PVC, destinés aux tout-petits de moins de 8 kg, qui contiennent des phtalates, soit le plastifiant qui les rends souples et agréables... dans la bouche.

Cette recommandation de retrait volontaire était aussitôt dénoncée comme insuffisante parce qu'elle omettait les jouets destinés aux plus vieux — jusqu'à trois ans — dans lesquels Greenpeace a relevé d'importantes concentrations de plomb et de cadmium, deux métaux lourds

dommageables au système nerveux, à différents organes y compris le cerveau, et dans le cas du cadmium, potentiellement cancérigène.

Hier, le porte-parole de Greenpeace, Matthew Bramley, se disait «consterné de voir que l'étude sur les phtalates utilisée par Santé Canada avait été réalisée par les fabricants européens de jouets, une étude de l'industrie sur les dangers de ses propres jouets.»

«Si Santé Canada avait utilisé plutôt les études effectuées par certains gouvernements européens, beaucoup plus rigoureuses et indépendantes, c'est un ordre de retrait total et non une recommandation de retrait volontaire qu'on aurait dû émettre» de façon à éliminer tous les jouets présents sur le marché qui contiennent des phtalates, ajoutait M. Bramley.

L'industrie pour sa part continue de soutenir que les phtalates ne constituent pas un danger dans les jouets.

La direction de Santé Canada mise en cause dans ce dossier est la même qui a été accusée au cours des dernières semaines par ses propres chercheurs d'avoir fait pression sur eux pour homologuer, malgré leur opposition, l'hormone de croissance de la société Monsanto, conçue pour stimuler la production laitière des vaches. Les chercheurs ont accepté de témoigner après avoir reçu l'assurance du Procureur général du Canada qu'ils n'en subiraient aucun préjudice. C'est aussi la même direction qui a été mise en cause dans l'affaire du sang contaminé et dans celle des implants mammaires.

Losmose de plus en plus critiquée entre cette direction et les lobbies industriels résulte d'un changement fondamental de philosophie. Comme au ministère québécois de l'Environnement et de la Faune, la «clientèle» de Santé Canada n'est plus la population mais bien la «clientèle» des industriels demandeurs de permis ou d'homologation. C'est depuis ce changement de cap que les dérapages se succèdent...

## Avec les Fêtes reviennent les barrages routiers des policiers

PRESSE CANADIENNE

Cette année encore les policiers seront à l'affût pour détecter les conducteurs de véhicules automobiles ayant consommé trop d'alcool à l'occasion des fêtes de bureau du temps des Fêtes. Une série de barrages routiers seront dressés partout au Québec entre le 20 novembre et le 20 décembre, ont fait savoir, hier, en conférence de presse, la Société de l'assurance-automobile du Québec (SAAQ) et des représentants des divers corps policiers.

L'objectif est d'intercepter pas moins de 120 000 conducteurs. De semblables barrages routiers ont été dressés en mai et juin derniers, permettant 112 000 interceptions. A ces occasions, les policiers ont détecté un demi de 1%, soit 560 conducteurs, dont le taux d'alcool présent dans le sang dépassait les .08 permis par la loi.

La SAAQ et les corps policiers ont acquis la conviction, depuis belle lurette, que la tenue répétée de ce genre d'offensive augmente chez l'automobiliste la crainte d'être arrêté et entraîne chez lui un changement de comportement.

Malgré cela, l'alcool au volant continue de faire des victimes. En 1997, il a laissé dans le deuil 350 familles québécoises et causé des blessures à environ 8000 personnes.

La présence d'alcool a été détectée chez 43 % des conducteurs décédés. Dans un peu plus du tiers des cas, le taux d'alcool présent dans le sang dépassait la limite permise.

## Les mal-logés dressent un camp fait de panneaux électoraux!

ÉRIC DESROSIERS  
LE DEVOIR

Entre deux et trois cents personnes ont érigé, hier devant la permanence nationale du Parti québécois à Montréal, un camp fait de panneaux électoraux pour exiger la construction de plus de logements sociaux au Québec. Provenant d'un peu partout au Québec, les protestataires ont déploré le peu de cas qui a été fait jusqu'à présent du problème de la pauvreté durant la campagne électorale.

Dénonçant la retraite des gouvernements sur le front des politiques de développement de logements sociaux, l'organisateur de la manifestation, Pierre Saillant du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), invite non seulement les partis politiques en campagne à maintenir, sinon augmenter, les budgets consacrés à cette priorité, mais aussi à profiter du rapport de force que peuvent leur donner les nombreux mouvements populaires concernés pour que le Québec aille chercher son dû à Ottawa.

Pierre Saillant condamne l'occlusion des problèmes de la pauvreté et du logement durant la campagne. «Je n'en reviens pas que l'on puisse parler autant de la santé sans parler des raisons de la maladie», dénonce-t-il. «Il me semble que l'on a démontré depuis longtemps le lien entre les problèmes de santé et la pauvreté, les mauvaises conditions de logement et la mauvaise alimentation.»

Sachant qu'un demi-million de ménages québécois consacrent le tiers de leurs revenus au paiement de leur loyer, alors que 273 000 d'entre eux y engouffrent plus de la moitié de leurs revenus, Pierre Saillant juge insuffisant le récent engagement de Québec de construire chaque année, de 1997 à 2002, 1325 nouveaux logements sociaux.

«Quand on consacre autant d'argent au loyer, dit M. Saillant, on doit nécessairement couper dans d'autres besoins essentiels. Et la dépense la plus compressible, c'est souvent l'alimentation.»

Pour faire mieux, selon lui, le gouvernement doit exiger d'Ottawa, qui avait été traditionnellement responsable de ce genre de programme jusqu'à ce qu'il décide de s'en retirer en 1994, non seulement qu'il transfère les points d'impôts nécessaires pour la construction de nouvelles unités de logement et l'entretien des unités existantes, mais aussi qu'il s'engage à compenser l'injustice historique dont a été victime le Québec. En effet, déplore-t-il, le Québec n'a reçu que 19% des budgets fédéraux alloués aux logements sociaux alors que l'on y retrouve 29 % des familles en ayant besoin.

La réparation de cette injustice permettrait, pense-t-il, de hausser le nombre d'unités construites à 8000 par année.

Déçu de voir, jusqu'à présent, le gouvernement péquiste négocier mollement avec Ottawa, et sceptique quant aux chances de voir un possible gouvernement libéral faire beaucoup mieux, le FRAPRU presse les deux partis en campagne d'appeler à la constitution d'un front commun populaire pour se donner un véritable rapport de force.

Partie du square Berri, la manifestation d'hier s'est terminée dans un sous-sol d'église, par une soupe populaire et des discours d'appui de représentants de la Table de concertation sur la faim, de la Fédération des femmes du Québec et du Conseil des travailleurs et travailleuses du Montréal métropolitain.

Club 402-HOMME

À votre service depuis 20 ans



COSTUMES importés d'Italie au prix de gros

100% laine

Coupe exclusive De 299 \$ à 499 \$ le costume

Du lundi au vendredi De 9 h 30 à 18 h Samedi de 10 h à 16 h

Tous les soirs après 18 h sur rendez-vous seulement

1118, rue Ste-Catherine O., Suite 200, Montréal

(514) 861-3636



Une réalisation couronnée de succès.

Elle représentent près d'un siècle de la créativité et innovation de Rolex. Le boîtier est entièrement taillé dans un bloc de platine ou d'or 18 carats et leur création requiert toute une année de travail. Les chronomètres Day-Date et Lady Datejust sont les plus prestigieux modèles de la collection Oyster.

ROLEX



OYSTER PERPETUAL DAY-DATE CADRAN ET LUNETTE SERTIS DE BRILLANTS

OYSTER PERPETUAL LADY-DATEJUST CADRAN ET LUNETTE SERTIS DE BRILLANTS

Nous sommes fiers d'être votre bijoutier agréé Rolex.

Bijouterie Gambard

Vente et service technique

630-A Cathcart Montréal Centre-Ville 866-3876

### PRISE DE PAROLE

Atelier de formation de porte-parole d'entreprise

Bien s'exprimer ne suffit pas  
Une entrevue n'est pas une conversation mondaine  
Il faut savoir comment dire, à la radio et à la télévision

Acquérez du savoir-dire médiatique  
Votre message passera mieux

Samedi 5 décembre 1998

Hôtel Le Delta  
475, avenue du Président Kennedy  
Montréal, Québec

Nombre de participants limité  
Inscrivez-vous maintenant

Frais de l'atelier: 275,00\$ (plus taxes)

Informations: (514) 484-3556

Consultez le syllabus:

<http://www3.sympatico.ca/jbernard>

LES COMMUNICATIONS

JACQUES BERNARD

jbernard@sympatico.ca

# DEUX BANQUES. UN ENGAGEMENT.

## EN JANVIER DERNIER, NOUS, DE LA BANQUE DE MONTRÉAL ET DE LA BANQUE ROYALE, ANNONCIONS NOTRE PROJET DE FUSION.

Depuis, nous avons passé beaucoup de temps à travailler ensemble afin de faire face aux interrogations de nos clients et de la population en général. Avec autant de questions sur les frais de service, l'avenir de la banque dans sa collectivité, le service à la clientèle et notre engagement envers les petites entreprises, nous croyons qu'il est temps de vous donner des réponses adéquates.

Le but de ce projet de fusion est de bâtir une banque meilleure qui profitera à tous les gens d'ici ainsi qu'aux petites entreprises.

À cette fin, voici ce que la nouvelle banque fera :

### NOUS RÉDUIRONS LES FRAIS DE GESTION.

Nous réduirons les frais de gestion des programmes de services bancaires aux particuliers d'au moins 10 %. D'autres frais bancaires seront réduits et certains seront complètement supprimés.

### NOUS AUGMENTERONS L'ACCÈS AUX SUCCURSALES.

Le nombre total de nos points de vente avec personnel passera de 2 500 à 3 000.

### NOUS AURONS UNE NOUVELLE BANQUE ENTIÈREMENT CONSACRÉE AUX PETITES ENTREPRISES.

Nous mettrons 40 milliards de dollars à la disposition des petites et moyennes entreprises. C'est-à-dire que nous doublerons la somme totale que nous prêtons actuellement à ce secteur. Nous créerons, à l'intérieur de notre banque, une nouvelle banque destinée exclusivement aux petites et moyennes entreprises. Le taux de roulement de ses directeurs de comptes sera réduit et un plus grand nombre de décisions de crédit seront prises localement.

### NOUS AURONS DU PERSONNEL QUALIFIÉ PLUS NOMBREUX AU SERVICE À LA CLIENTÈLE.

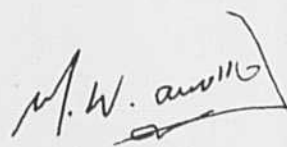
Nous affecterons un plus grand nombre de personnes qualifiées au service à la clientèle. Les employés qui répondront en personne aux clients seront donc plus nombreux.

### NOUS CONTINUERONS À DESSERVIR LES RÉGIONS RURALES DU PAYS.

Nous veillerons à ce qu'aucune petite ville, région rurale ou collectivité éloignée ne soit privée d'accès à une succursale bancaire en raison de la fusion.

Et surtout, au cours des prochains mois, nous nous engageons à écouter attentivement ce que vous, notre client, avez à nous dire et à poursuivre le dialogue avec vous. En unissant nos talents, notre énergie et nos ressources, nous serons en mesure d'économiser et de partager les épargnes avec nos clients. Nous sommes déterminés à bâtir une meilleure banque pour tous. C'est notre engagement envers vous.

Le président du Conseil et chef de la direction  
Banque de Montréal

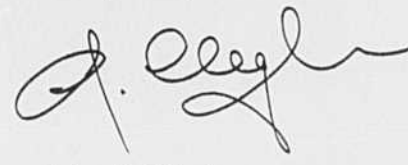


Matthew W. Barrett



Banque de Montréal

Le président du Conseil et chef de la direction  
Banque Royale



John E. Cleghorn



BANQUE ROYALE

Pour obtenir un exemplaire gratuit de notre livre *Deux banques. Un engagement.*, appelez sans frais au 1 877 842-2566 ou visitez notre site au [www.propositionfusion.com](http://www.propositionfusion.com).

# • LES ACTUALITÉS •

Les incidents du sommet de l'APEC

## Andy Scott se retrouve encore dans l'embarras

*Le Solliciteur général a bel et bien fait état, lors d'un vol Ottawa-Fredericton, du blâme qui pourrait tomber sur un policier impliqué dans la répression*

Le Solliciteur général Andy Scott se retrouve à nouveau dans l'embarras à cause des propos qu'il a tenus dans un avion et portant sur les agissements de la GRC à l'APEC, l'an dernier. Une déclaration sous serment de son compagnon de voyage, déposée hier à la commission d'enquête, est venue, pour la première fois, confirmer une partie des propos embarrassants entendus par un député néo-démocrate.

MANON CORNELLIER  
DE NOTRE BUREAU  
D'OTTAWA

Malgré ses démentis répétés, le Solliciteur général Andy Scott a bel et bien fait état, lors d'un vol entre Ottawa et Fredericton, du blâme qui pourrait tomber sur un policier impliqué dans la répression des manifestants à la réunion de l'APEC, l'an dernier, à Vancouver. Et ce n'est nul autre que son compagnon de voyage qui le dit.

Muet jusqu'à hier, Frederick Toole, un avocat du Nouveau-Brunswick et ami du ministre, a dû rompre son silence et donner à la commission d'enquête, dans une déclaration assermentée, son compte rendu de la discussion qu'il avait entendue et prise en notes le député néo-démocrate Dick Proctor.

«Hughie prendra le blâme.» Cette petite phrase, qui laissait entendre

que le policier ayant aspergé les étudiants de poivre de Cayenne serait blâmé pour la répression des manifestants, ne serait donc pas une fabrication de M. Proctor, comme le soutenait le premier ministre Jean Chrétien. A M. Toole que dérangeaient les images de ce policier, «M. Scott a dit "Oh, Hughie" ou "Oh, tu veux dire Hughie" avant de commenter à l'effet que "Hughie" pourrait avoir à prendre "un" ou "le", "coup" ou "blâme" pour cela», indique la très prudente déclaration de Frederick Toole.

Cette dernière est capitale, car l'avocat avait jusqu'ici servi de défense à M. Scott à cause d'une lettre qu'il lui avait envoyée au début d'octobre et dans laquelle il évitait de commenter les faits mais endossait l'interprétation de son ami. Mais il y a deux semaines, M. Proctor acceptait de répéter ses allégations sous serment et d'y

joindre ses notes prises lors du vol, question de permettre à un des avocats des manifestants de contester l'indépendance de la commission.

C'est cette démarche qui a forcé M. Scott et Toole à présenter leurs versions des faits. S'en abstenir aurait été interprété comme s'ils avaient endossé des propos de M. Proctor.

Les révélations contenues dans ces documents ont poussé M. Proctor et le chef réformiste Preston Manning à demander à nouveau la démission du ministre. Le ministre a esquivé cette question hier, disant ne plus être en position de commenter. Il a toutefois répété, comme en octobre, n'avoir jamais préjugé des conclusions de l'enquête ni tenu des propos inappropriés qui auraient pu lui porter préjudice.

La déclaration sous serment qu'il a faite n'a pas offert beaucoup plus de réponses. Il ne fait que confirmer la liste des sujets abordés et répéter qu'il n'a jamais émis d'idées préconçues sur le travail de la commission. Il ne se prononce pas sur les paroles précises qu'on lui attribue car, écrit-il, «je ne me souviens pas des mots précis que j'ai utilisés».

M. Scott a déjà invoqué sa mémoire défaillante, le jour où cette controverse a éclaté. Il disait même avoir oublié



Andy Scott

l'identité et le sexe de son compagnon, un homme qui devait se révéler dès le lendemain être un ami de longue date. Le Solliciteur général avait aussi affirmé ne pas connaître le sergent Hugh Stewart ni aucun Hughie.

Malheureusement pour lui, Frederick Toole affiche une meilleure mémoire et confirme du même coup plusieurs éléments contenus dans les notes du député néo-démocrate. Il continue toutefois à affirmer que jamais, au cours de la conversation, le ministre n'a spéculé sur les conclu-

sions de l'enquête.

La confrontation des trois versions met aussi en lumière quelques contradictions et imprécisions. Ainsi, M. Proctor dit avoir entendu le Solliciteur général discuter des difficultés financières du président de la commission, Gerald Morin. Andy Scott ne se souvient pas avoir mentionné son nom. M. Toole dit ne pas l'avoir entendu et précise qu'ils ont évoqué les difficultés financières de l'associé de M. Morin.

Les trois hommes pourraient être appelés à comparaître devant la commission pour tenter de démêler les faits. Mais la question est de savoir quand. Ses travaux sont actuellement arrêtés. Une séance doit avoir lieu aujourd'hui mais seulement pour étudier une demande d'extension de l'ajournement, présentée par la GRC. La police fédérale, qui conteste devant la Cour fédérale l'impartialité de la commission, voudrait que celle-ci attende la décision du tribunal avant de reprendre ses audiences.

Dick Proctor est soupçonneux. Il craint que les délais s'ajoutent jusqu'au début de 1999, à temps pour permettre la tenue d'un remaniement ministériel qui évincerait M. Scott de son poste.

## Présidence de Radio-Canada: Ottawa recule

JULES RICHER  
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Sans trop faire de bruit, le gouvernement Chrétien a décidé hier de changer d'idée à l'égard de ses visées sur le mandat du président de la Société Radio-Canada.

La loi actuelle ne sera donc pas modifiée et le président du conseil d'administration de Radio-Canada restera en poste tout au long de son mandat de cinq ans sans crainte d'être congédié à tout moment.

Un projet de loi omnibus présenté cet automne — le projet C-44 — prévoyait une modification du man-

dat du président. Celui-ci serait désormais amovible, par opposition à «inamovible» comme l'indique la loi actuelle. Si cette loi avait été adoptée, le Conseil fédéral des ministres aurait pu à loisir congédier un président qui ne faisait pas son affaire.

C'est le président du Conseil du trésor, Marcel Massé, qui a fait part de la décision, à la Chambre des communes. Laconique, il a dit que «le gouvernement voulait réduire l'incertitude».

«Dans ce cas, j'ai procédé à des consultations avec nos membres du caucus [libéral] et je les remercie de leurs suggestions», a-t-il dit, sans

en ajouter davantage.

Le principal intéressé, le président de Radio-Canada, Perrin Beatty, s'est aussitôt réjoui de l'annonce.

«Cela donnera aux Canadiens l'assurance que notre programmation continuera d'être exempte de toute intervention du gouvernement. Notre crédibilité journalistique n'en sera plus forte», a-t-il déclaré par voie de communiqué.

De nombreuses voix de tous les milieux s'étaient élevées contre l'idée. Une pétition signée par une vingtaine de personnalités de l'information et de la politique réclamait le

retrait de l'amendement. La Fédération professionnelle des journalistes du Québec avait aussi protesté.

Le Bloc québécois s'y opposait également. Et, hier, la critique officielle en matière de culture, la députée Suzanne Tremblay, se réjouissait de la tournure des événements. «C'est une très grande victoire pour le Bloc, pour la démocratie, pour la population, pour CBC, pour Radio-Canada», a-t-elle affirmé.

«Le président de Radio-Canada — c'est très clair dans le mandat de la société — doit être complètement indépendant du gouvernement. Donc, à partir du moment où le siège devient

éjectable, ça devient très dangereux pour un président», a-t-elle poursuivi. «J'ai parlé à plusieurs anciens présidents de Radio-Canada et certains se sont fait tordre les bras pour démissionner quand le gouvernement changeait — ils avaient tous refusé.»

Toutefois, Mme Tremblay estime que le ministre Massé n'est pas allé assez loin. Elle note que le projet de loi C-44 prévoit toujours que les présidents de Téléfilm Canada et de l'Office national du film deviennent dorénavant amovibles, eux aussi. Elle aurait souhaité que M. Massé fasse également marche arrière dans leurs cas.

Jugement de la Cour supérieure

## La Régie des rentes devra tenir compte des conjoints de même sexe

ROLLANDE PARENT  
PRESSE CANADIENNE

La Cour supérieure du Québec ordonne à la Régie des rentes du Québec de modifier ses règles de façon à ce que les conjoints de même sexe puissent dorénavant toucher la rente de conjoint survivant à la suite du décès de leur conjoint, comme cela se fait quand une femme perd son mari ou l'inverse.

Le jugement du juge Jacques Vaillancourt, rendu le 13 novembre, renverse des décisions prises par la Commission des affaires sociales et, antérieurement, par la Régie des rentes du Québec.

La commission et la Régie avaient, dans des dossiers séparés, refusé d'octroyer la rente de conjoint survivant à quatre hommes qui avaient vécu maritalement avec un autre homme et qui était décédé en faisant valoir que la loi ne reconnaissait pas l'union entre deux personnes du même sexe.

Les quatre hommes y ont vu de la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle. Ils ont reçu l'appui de la Commission des droits de la personne, qui a piloté leur dossier devant la

Cour supérieure.

Après avoir entendu les parties, le juge Vaillancourt en arrive à la conclusion que deux articles de la loi sur la Régie des rentes sont discriminatoires quant à l'orientation sexuelle, que cette discrimination n'est pas justifiée et qu'il y a donc lieu de modifier ces articles.

Le magistrat suggère à la Régie d'amender la loi de façon à ce que se qualifie comme conjoint survivant le conjoint d'un cotisant de même sexe décédé avec lequel il s'était habituellement présenté comme conjoint et avec qui il avait vécu maritalement pendant les trois années précédant la date du décès.

Le juge accorde à la Régie un délai de 180 jours pour modifier le texte législatif et pour commencer à verser la rente aux quatre hommes en question. Il indique que le calcul de cette rente devra se faire à compter de la date du jugement rendu vendredi dernier.

Recevront donc une rente de la Régie des rentes du Québec Yves-Bernard Bleau, David Brody, André Crispin et Réjean Lebeau, conjoints survivants de Marcel Lebus, Yvon Larouche, Martial Dumais et Jacques Farand.

EN BREF

## Les libéraux s'opposent

Ottawa (PC) — Les libéraux s'opposent farouchement à un projet de loi émanant du Sénat qui prévoit la création d'un fonds de prévention du tabagisme grâce à l'imposition de droits sur les cartouches de cigarettes. Le projet de loi S-13 parrainé par les sénateurs Colin Kenny et Pierre-Claude Nolin propose la création d'une fondation anti-tabagisme pour les jeunes de 120 millions de dollars. Cette somme serait prélevée grâce à l'imposition de droits de 50 cents sur chaque cartouche de cigarettes. Les fonds recueillis seraient destinés à financer des programmes de lutte contre le tabagisme et à aider de nombreux événements culturels et sportifs qui seront privés des commandites des compagnies de tabac. La députée libérale ontarienne Carolyn Bennett, médecin et ardente défenseuse du projet de loi, a longuement mis en valeur les mérites du projet de loi au cours d'un débat aux Communes, hier. Les néo-démocrates, réformistes et conservateurs ont également défendu le contenu du projet de loi.

## Manley ne retire pas le projet de loi C-54

(Le Devoir) — Ottawa — Malgré des demandes répétées en ce sens, notamment par les ministres de la Justice des dix provinces, le ministre fédéral de l'Industrie, John Manley, n'a pas l'intention de retirer le projet de loi C-54 sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé au Canada. A une question de la députée bloquiste Francine Lalonde, à la Chambre des communes, M. Manley a répondu: «La protection de l'information privée sous forme électronique est très importante pour tous les Canadiens. Nous allons la protéger, nous allons passer le projet de loi C-54.» Le ministre réfute les arguments des provinces. «Ce n'est pas une intrusion dans les compétences et juridictions provinciales», affirme-t-il, même si plusieurs experts soutiennent le contraire. M. Manley soutient que «le projet de loi ne s'applique pas du tout dans la province de Québec». Pourtant, la Commission d'accès à l'information du Québec affirme, dans un avis publié la semaine dernière, que le projet de loi n'est pas clair à ce sujet et qu'il devrait être modifié pour éviter toute confusion.

Peace & love  
et MusiMax

MUSI  
SI  
max

un beat relax

les jeudis Nostalgie à 19h, au 32 ou 48 sur le câble

Ce soir, The Midnight Special

Jugement de la Cour supérieure

## La Régie des rentes devra tenir compte des conjoints de même sexe

ROLLANDE PARENT  
PRESSE CANADIENNE

La Cour supérieure du Québec ordonne à la Régie des rentes du Québec de modifier ses règles de façon à ce que les conjoints de même sexe puissent dorénavant toucher la rente de conjoint survivant à la suite du décès de leur conjoint, comme cela se fait quand une femme perd son mari ou l'inverse.

Le jugement du juge Jacques Vaillancourt, rendu le 13 novembre, renverse des décisions prises par la Commission des affaires sociales et, antérieurement, par la Régie des rentes du Québec.

La commission et la Régie avaient, dans des dossiers séparés, refusé d'octroyer la rente de conjoint survivant à quatre hommes qui avaient vécu maritalement avec un autre homme et qui était décédé en faisant valoir que la loi ne reconnaissait pas l'union entre deux personnes du même sexe.

Les quatre hommes y ont vu de la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle. Ils ont reçu l'appui de la Commission des droits de la personne, qui a piloté leur dossier devant la

Cour supérieure.

Après avoir entendu les parties, le juge Vaillancourt en arrive à la conclusion que deux articles de la loi sur la Régie des rentes sont discriminatoires quant à l'orientation sexuelle, que cette discrimination n'est pas justifiée et qu'il y a donc lieu de modifier ces articles.

Le magistrat suggère à la Régie d'amender la loi de façon à ce que se qualifie comme conjoint survivant le conjoint d'un cotisant de même sexe décédé avec lequel il s'était habituellement présenté comme conjoint et avec qui il avait vécu maritalement pendant les trois années précédant la date du décès.

Le juge accorde à la Régie un délai de 180 jours pour modifier le texte législatif et pour commencer à verser la rente aux quatre hommes en question. Il indique que le calcul de cette rente devra se faire à compter de la date du jugement rendu vendredi dernier.

Recevront donc une rente de la Régie des rentes du Québec Yves-Bernard Bleau, David Brody, André Crispin et Réjean Lebeau, conjoints survivants de Marcel Lebus, Yvon Larouche, Martial Dumais et Jacques Farand.

Publié aux Éditions Trois-Pistoles  
31, Route Nationale Est  
Trois-Pistoles (Québec)  
G0L 4K0  
(418) 851-8888

SYLVAIN RIVIÈRE

MIGRANCE

SYLVAIN RIVIÈRE

La saison des quéteurs

Lauréat du prix littéraire Arthur-Buies

Sylvain Rivière  
SIGNE SES OUVRAGES  
La saison des quéteurs et Migrance  
STANDS 400 ET 402  
des Éditions Trois-Pistoles  
Tous les jours de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h

Salon du livre de Montréal

(AP) — Que ce soit près du plus haut sommet de Thaïlande, au Japon ou dans le désert de Californie, des dizaines de milliers de personnes ont scruté le ciel dans la nuit de mardi à hier pour apercevoir des étoiles filantes provenant du déluge de météorites Léonides. La NASA a envoyé en mission des avions de recherche de la base américaine d'Okinawa, dans le sud du Japon, pour essayer de glaner des indices sur les origines de la vie sur terre et sur les liens entretenus par la planète et le cosmos. «C'est merveilleux», s'est exclamé Toshiaki Kogai, un Japonais qui regardait le déluge de météorites depuis un parc du sud de Tokyo. «Je n'avais jamais imaginé que ça serait comme cela.» A Tokyo et dans beaucoup d'autres villes du Japon, le gouvernement avait demandé aux édifices publics et aux entreprises d'éteindre les lumières après la tombée de la nuit pour faciliter l'observation en ville. Bien que la nuit fut claire dans la région de la capitale, on pouvait voir des étoiles filantes toutes les deux ou trois minutes au plus fort du déluge. Aux États-Unis, les foules rassemblées dans le désert du Mohave en Californie étaient enthousiastes. Sandra Macika, 36 ans, de San Jose, a vu une trentaine d'étoiles filantes. «Je pouvais voir devant moi de grandes traînées de lumière tombant sur la route», a-t-elle souligné.

• LES ACTUALITÉS •

# Le sommet de l'APEC se clôt sur fond de polémique

Tandis que se poursuivait la controverse suscitée par le vice-président des États-Unis, Al Gore, et le premier ministre canadien Jean Chrétien quant au respect des droits de la personne en Malaisie, les pays participant au sommet de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC), à Kuala Lumpur, ont approuvé hier une série de propositions modestes pour combattre la pire crise économique qu'ait connue cette région depuis des décennies.

PRESSE CANADIENNE ET ASSOCIATED PRESS

**K**uala Lumpur — Dans le communiqué final publié hier, les participants au sommet de l'APEC ont dit se réjouir des signes de rétablissement en Indonésie, en Corée du Sud et en Thaïlande, précisant que ces pays devaient continuer à adopter les réformes douloureuses recommandées par le Fonds monétaire international (FMI).

Mais les 21 membres de l'APEC ont aussi appelé la communauté internationale à fournir une aide financière supplémentaire, et ont avalisé une proposition américaine pour accélérer l'attribution de prêts d'urgence aux pays en crise.

Malgré les prises de position contre l'économie de marché du premier ministre malaisien Mahathir Mohamad, l'hôte du sommet, le communiqué de l'APEC a rejeté les appels pour une régulation plus ferme des échanges commerciaux internationaux ou pour de nouveaux contrôles sur les mouvements de capitaux.

«*Nous sommes résolus à travailler ensemble pour soutenir une reprise rapide et prolongée dans la région [...] et pour prévenir la possibilité d'une récession mondiale*», a précisé le communiqué, qui a été lu par M. Mahathir à la fin du sommet de deux jours.

Sans remettre en cause les mesures prises par le FMI pour juguler la crise asiatique, le communiqué final a salué la Chine pour la stabilité de sa monnaie, le yuan, et le plan annoncé cette semaine par le Japon pour relancer son économie.

## Polémique

Le sommet de l'APEC a été éclipsé par la polémique qui a suivi la prise de position du vice-président Gore et du premier ministre Chrétien en faveur du mouvement démocratique malaisien. Les manifestations se multiplient en Malaisie pour demander la libération de l'ancien vice-premier ministre du pays, Anwar Ibrahim, jugé pour «*corruption*» et «*sodomie*».

M. Chrétien, qui, en guise de protestation contre la détention de M. Anwar, a refusé de tenir des entretiens bilatéraux avec son homologue malaisien, s'est retrouvé assis loin de ce dernier alors qu'il devait se retrouver à ses côtés, mardi soir, lors d'un dîner officiel.

«*Bien sûr, vous savez qu'il ne voulait pas manger avec moi*», a déclaré M. Chrétien, hier, lors d'une ultime conférence de presse. *Il m'a déplacé au bout de la table. Bien.*

Néanmoins, les deux hommes ont eu l'occasion de discuter, quoiqu'en privé, du cas de M. Anwar. M. Chrétien a indiqué que le premier ministre malaisien et lui-même



Le premier ministre canadien Jean Chrétien et son homologue malaisien Mahathir Mohamad, avec qui il a refusé d'avoir des entretiens bilatéraux.

s'étaient tout simplement «*mis d'accord pour ne pas être d'accord*».

«*Je lui ai dit plutôt franchement que nous n'étions pas heureux de la situation [...] Je lui ai demandé s'il [M. Anwar] pouvait être mis en liberté sous caution, mais il a répondu que la décision revenait au juge*», a déclaré le premier ministre canadien.

M. Chrétien quittera Kuala Lumpur à destination de Pékin aujourd'hui, où il entreprendra la dernière étape de son séjour officiel de dix jours en Asie. Il doit y rencontrer le premier ministre chinois Zhu Rongji, en plus de s'entretenir avec des étudiants universitaires dans la capitale chinoise.

Par ailleurs, un profond désaccord entre les États-Unis et le Japon a conduit au report de l'accord de libre-échange qui devait être conclu à Kuala Lumpur. Du fait de l'opposition japonaise à la libéralisation du commerce dans deux des neuf secteurs concernés, la pêche et les produits de la forêt, le projet d'accord sera soumis à l'Organisation mondiale du commerce, qui devra trancher.

Le leader conservateur sera absent des Communes durant deux ans

# Clark attendra les élections

HUGUETTE YOUNG PRESSE CANADIENNE

**O**tawa — Privé de siège à la Chambre des communes, le nouveau chef du Parti conservateur, Joe Clark, ne cherchera pas à se faire élire avant les prochaines élections fédérales.

A moins que les circonstances ne changent, M. Clark sera donc absent de la Chambre des communes pendant au moins deux ans.

Il pourrait cependant changer d'idée si les libéraux se lançaient dans une course à la direction à la suite de la démission du premier ministre Jean Chrétien, si la bisbille reprenait de plus belle au sein du Parti réformiste ou si des sièges se libéraient d'ici le prochain scrutin.

«*Nous sommes maintenant le cinquième parti au Parlement. Nous ne le serons peut-être pas toujours*, a-t-il dit, hier, au cours d'un point de presse. *S'il y a un changement, par exemple une course à la direction du Parti libéral, il y aurait peut-être des avantages à siéger à la Chambre des communes. Mais il y a beaucoup de "si".*»

M. Clark, un Albertain, essaiera de se faire élire en Alberta aux prochaines élections.

Entre-temps, il s'appuiera sur son caucus pour faire valoir le programme du Parti conservateur. M. Clark, qui a une longue expérience parlementaire à titre d'ex-premier ministre pendant un bref règne de quelques mois, puis de ministre au

sein du gouvernement de Brian Mulroney, juge qu'il n'a pas à refaire ses preuves au Parlement. Il laissera toute la place à son caucus, pendant qu'il s'attardera à faire fondre la dette de 10 millions de dollars du parti et à élaborer le programme électoral.

Le chef conservateur cherche à rassembler les forces de la droite pour faire échec aux libéraux «*qui se font élire par défaut*», grâce à la division du vote de la droite. Il n'est pas question toutefois de s'unir aux réformistes. M. Clark estime qu'il peut très bien s'acquitter de cette tâche à l'extérieur du Parlement.

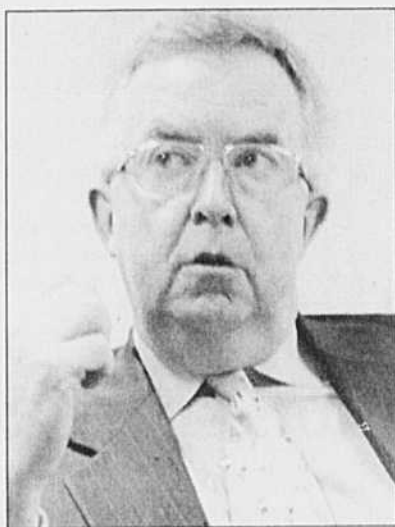
Quelques-uns de ses députés ont l'intention d'assister à une conférence organisée par les réformistes dont l'objectif est de créer une coalition de la droite, en février à Ottawa. M. Clark n'y sera pas.

«*Les objectifs du Parti réformiste sont très clairs. Ils sont désespérés*, a-t-il dit hier. *Ils savent qu'ils ont de sérieux problèmes internes, ils cherchent un baume. S'ils échouent, quelques-uns de leurs députés pourraient revoir leur décision de rester aux Communes. La même chose pourrait se produire au Bloc québécois.*»

M. Clark, élu à la direction du parti à l'issue du deuxième tour de scrutin samedi dernier, était en réunion hier pour la première fois avec son caucus.

Il a d'ailleurs reconfirmé les députés dans leurs fonctions. Elsie Wayne demeure la leader adjointe, Harvey André, le whip, et Peter MacKay, un partisan de Hugh Segal, le leader parlementaire.

«*Il ne veut pas faire trop de brassage*», a souligné hier un député conservateur.



Joe Clark ARCHIVES LE DEVOIR

## EN BREF

### Lionel Jospin viendra au Canada le mois prochain

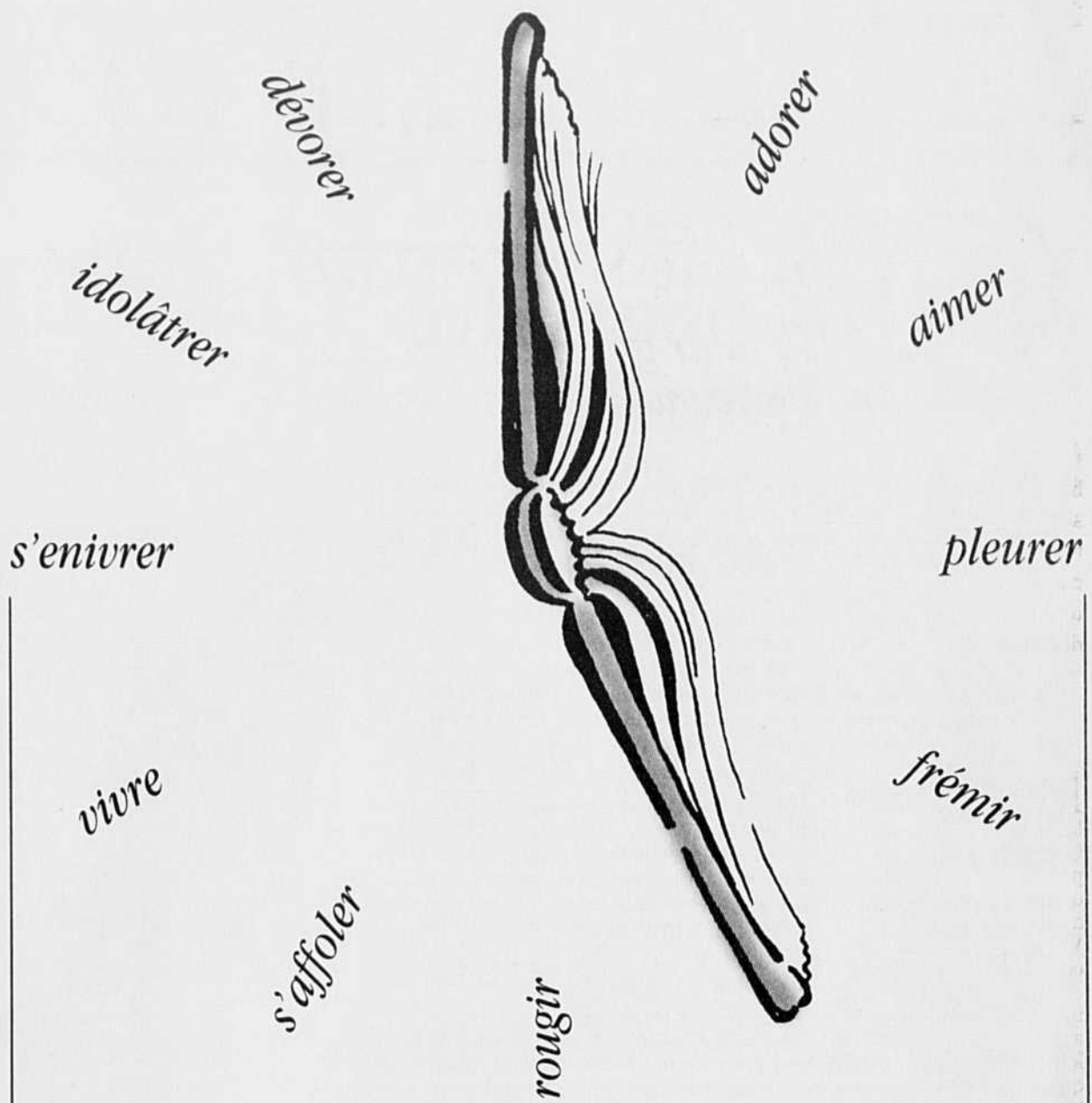
Ottawa (PC) — Le premier ministre de France, Lionel Jospin, effectuera une visite au Canada du 16 au 19 décembre, a-t-on appris du bureau du premier ministre Jean Chrétien, hier. Le visiteur passera les 16 et 17 décembre à Ottawa, où il aura des entretiens avec M. Chrétien et plusieurs ministres canadiens. Son programme, plutôt chargé, prévoit qu'il se rendra aussi à Montréal, Québec et Toronto. «*Cette visite nous permettra de resserrer nos relations transatlantiques et renforcer nos efforts de partenariat sur plusieurs questions économiques*», a déclaré M. Chrétien par voie de communiqué. Le premier ministre canadien s'est rendu en France en janvier 1997.

**VICTOR-LÉVY BEAULIEU**

AUTEUR DU POPULAIRE TÉLÉROMAN **Bouscotte** ET DE **Les contes québécois** du grand-père forgeron à son petit-fils Bouscotte

SIGNE SES OUVRAGES STANDS 400 ET 402 des Éditions Trois-Pistoles Tous les jours de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h

**Salon du livre de Montréal**



# À 17 heures, on s'ouvre à toutes les passions !

**17 h - Ouverture du Salon**

18 h - Cérémonie d'inauguration

19 h - S.A.Q. - Conférence de Michel Montignac : Boire du vin pour rester en santé.

## Livrez-vous à vos passions !

### EXPOSITIONS :

- Les prix littéraires / les beaux livres à consulter, Place Loto-Québec
- Les anniversaires des exposants - l'histoire, Place Alcan
- La nuit à lire debout - affiches des quatre finalistes et du gagnant
- Des livres qui s'ouvrent sur le monde (Les 40 ans des Éditions de l'Homme)
- Les revues littéraires au Québec (SODEP)

Programme complet au Salon du livre de Montréal et sur le site Internet.

### Heures d'ouverture :

- Jeudi : 17 h à 22 h
- Vendredi : 9 h à 22 h
- Samedi : 10 h à 22 h
- Dimanche : 10 h à 22 h
- Lundi : 9 h à 22 h
- Mardi : 9 h à 18 h

- Adultes : 6 \$
- Étudiants et membres de la FADOQ : 3 \$

<http://www.slm.qc.ca>



# Salon du livre de Montréal

du 19 au 24 novembre 1998, Place Bonaventure



## É D I T O R I A L

## ÉLECTIONS 1998: L'ÉDUCATION

## Que l'on poursuive le travail!

Avec Pauline Marois à la barre, le système d'éducation est passé en seconde vitesse, tout comme la politique d'aide à la petite enfance. Plutôt effacée depuis le début de la campagne électorale, cette femme énergique a fourni au PQ certains des meilleurs arguments pour une éventuelle réélection.

**E**n faisant le bilan du gouvernement sortant, il est impossible de passer à côté de la performance remarquable de la ministre d'État à l'Éducation et jusqu'à récemment ministre de la Famille, Pauline Marois. En trois années seulement (on se rappellera qu'elle a succédé à Jean Garon à qui on doit la Commission des états généraux), Mme Marois a entrepris et souvent complété bon nombre de réformes dont il est encore tôt pour en apprécier les résultats. Mentionnons pour mémoire la revalorisation tant attendue de l'enseignement secondaire professionnel et le début de la construction de ponts conduisant aux ordres d'enseignement supérieurs; la création de programmes de stages en milieu de travail; la réforme du curriculum au profit des matières de base au primaire et au secondaire; l'ouverture en un temps record des maternelles à temps plein pour les enfants de cinq ans; l'ouverture de dizaines de milliers de places à cinq dollars par jour dans les centres de garde et dans les écoles; la transformation des commissions scolaires confessionnelles en commissions linguistiques et la réduction de leur nombre de plus de la moitié.

Non seulement la liste est-elle longue, mais elle est aussi impressionnante par l'envergure de ces réformes qu'il faut maintenant digérer. Après tout, on ne bouleverse pas ainsi des structures et des habitudes sans qu'il faille un certain temps avant de retrouver un rythme de croisière plus rassurant. D'autant plus que certains des changements n'entreront en vigueur qu'un peu plus tard, telle la réforme du curriculum au primaire et au secondaire.

Tout n'est pas parfait, loin s'en faut. On se rappellera le cafouillage dans le dossier de la laïcisation des commissions scolaires et les problèmes causés par la précipitation à créer les maternelles à temps plein pour les enfants de cinq ans. De même, il aura fallu attendre la présente campagne électorale pour que Mme Marois admette la nécessité d'accorder plus de place aux sciences à l'école. Quant à l'obligation faite aux commissions scolaires de demander la permission à la ministre avant d'ouvrir une école à vocation particulière, voilà bien le genre de contrôle central paternaliste qui vient en contradiction avec le discours de déconcentration de l'exercice du pouvoir que tient la ministre.

Par ailleurs, il faut aussi regretter qu'on ne soit pas allé voir de plus près ce qui se passe dans les collèges et les universités. On s'est contenté de laisser les premiers poursuivre une réforme discutable lancée du temps de la ministre Lucienne Robillard, et les universités se pencher elles-mêmes sur leur propre situation, une démarche dont on doute depuis le début qu'elle aboutisse à des résultats satisfaisants.

**Le Parti libéral propose tout au plus de corriger les erreurs de son adversaire en éducation.** Parmi les problèmes depuis longtemps identifiés, celui du taux d'abandon scolaire à tous les ordres d'enseignement est sans doute le plus aigu. Les raisons qui expliquent le mal varient selon qu'on parle des élèves du secondaire ou des candidats au doctorat, mais dans tous les cas, des mesures s'imposent qui serviraient à la fois la société, les individus concernés... et les finances de l'État. Peu de choses ont été faites au cours du premier mandat du Parti québécois si ce n'est la négociation de mesures très limitées d'encadrement au collégial et le développement du secteur professionnel au secondaire.

La campagne électorale a été jusqu'ici l'occasion pour le Parti libéral de s'attaquer à quelques-unes de ces faiblesses du bilan péquiste. Selon les libéraux, ce sont les compressions de plus de 850 millions de dollars dans les budgets de l'éducation qui ont fait le plus de mal au réseau, du primaire jusqu'à l'université. Ils ont raison et quiconque suit de près l'évolution du réseau de l'éducation se demande s'il sera possible de traverser la dernière étape de la mise en ordre des finances publiques sans endommager le navire d'une façon irréparable. Les universités, notamment, ont atteint le point de rupture et l'on ne comprend pas l'indifférence du gouvernement à leur endroit.

Au secondaire et au collège, c'est l'abolition de milliers de postes de professionnels qui pose le problème le plus grave. Comment le Parti québécois peut-il prétendre mieux orienter et encadrer les jeunes après qu'il eut lui-même présidé à ce carnage?

Pour leur part, les libéraux promettent de mettre fin dès l'an prochain aux compressions à tous les ordres d'enseignement, une promesse salubre mais dont on doute de sa réalisation dans l'actuel contexte financier. Par la suite, ils proposent une mesure qui sera moins bien reçue par les intéressés, celle d'introduire un mécanisme faisant intervenir des «indicateurs de performance» lors de l'attribution d'une partie des budgets des institutions postsecondaires. La carotte et le bonbon...

Autre engagement du parti de Jean Charest, celui de créer 25 000 stages rémunérés en partenariat avec les employeurs. Voilà une idée qui, si elle n'est pas nouvelle, n'en est pas moins toujours intéressante, mais cette fois, ce sont des spécialistes du milieu de l'enseignement coopératif qui doutent qu'elle soit réalisable bien au delà de ce qui se pratique déjà dans les collèges et les universités.

La mesure la plus significative du programme libéral est l'augmentation du nombre d'heures d'enseignement qu'on s'engage à porter de 23,5 heures par semaine à 25 au primaire, soit le niveau de la moyenne nationale. C'est en effet le seul moyen à la fois d'offrir plus d'heures d'enseignement des matières de base et d'accroître le temps consacré à l'apprentissage des langues secondes, des arts et de la technologie.

D'inspiration conservatrice, la politique des libéraux à l'endroit des jeunes familles s'apparente à celle des adéquistes de Mario Dumont. A la méthode péquiste qui préfère créer un nouveau programme pour une clientèle bien identifiée, Jean Charest oppose de redonner plus d'argent aux parents en les laissant libres de décider de ce qui leur convient le mieux. Le choix est idéologique, mais il est aussi fiscal puisqu'il est toujours plus coûteux de créer un nouveau programme que de baisser les impôts.

Dans l'ensemble et malgré quelques traits qui en font un parti plus à droite que le PQ, les libéraux n'annoncent donc aucune révolution en éducation, ni même une façon différente de faire les choses. Tout au plus promettent-ils de remettre un peu d'argent dans le système et d'apporter des correctifs aux réalisations du gouvernement sortant.

Malheureusement pour le PLQ et son chef qui pourraient fort bien remplir la mission que nous attendons du prochain gouvernement, Mme Marois a permis au Parti québécois de prendre une confortable avance dans la direction qui était souhaitée en éducation.

jrnsansfacon@ledevoir.ca

## LE DEVOIR

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX  
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD  
Directeurs adjoints de l'information PIERRE CAYOUILLE,  
PIERRE BEAULIEU, NORMAND THERIAULT  
Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSFAÇON  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ



## LETTRES

## Champagne et les droits humains

Nous avons appris avec tristesse la mort de Maurice Champagne. Ce militant infatigable de la cause des droits humains a marqué l'histoire du Québec et celle de la Ligue des droits et libertés. Maurice Champagne a été élu vice-président de la Ligue en avril 1971 et président en avril 1972. Il a démissionné de ce poste en septembre 1972 pour devenir le premier directeur général de la Ligue, poste qu'il a occupé jusqu'à la création de la Commission québécoise des droits de la personne dont il est devenu le vice-président en 1975. Sous sa direction, la Ligue a pris une expansion considérable et a su se tailler une place unique dans la société québécoise. C'est la «période sociale» de la Ligue au cours de laquelle Maurice Champagne a mis à contribution tous ses talents de stratège pour arracher une Charte des droits au gouvernement québécois.

S'employant à décrire de façon exhaustive l'état des droits au Québec en 1972, la Ligue rend public un manifeste identifiant les minorités sociales dont les droits sont constamment bafoués.

De 1972 à 1974, la Ligue mène une campagne d'éducation et de sensibilisation sur le projet de charte. La Charte que revendique la Ligue serait en quelque sorte une version québécoise de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et garantirait non seulement les droits civils et politiques mais également le droit à l'égalité et les droits économiques, sociaux et culturels.

En octobre 1974, le ministre de la Justice de l'époque, Jérôme Choquette, dépose un projet de loi. La Ligue se réjouit du projet qui, par son ampleur et son inspiration, place le Québec à l'avant-garde de tout le Canada. La Ligue réaffirme la nécessité d'une Charte qui soit véritablement une loi fondamentale ayant préséance sur les autres lois. En juin 1975, la Charte est adoptée par l'Assemblée

nationale. La Commission des droits de la personne est alors créée et Maurice Champagne quitte la Ligue pour devenir vice-président de la Commission et travailler à sa mise en place.

Si la mobilisation qu'il a orchestrée autour de l'adoption par le Québec d'une Charte des droits constitue sa contribution majeure à l'édifice québécois des droits de la personne, bien d'autres luttes ont été menées au cours de la même époque, notamment sur le droit à l'avortement, le droit à l'autodétermination du peuple québécois, les droits linguistiques, les droits des détenus, les droits de l'enfance et de la jeunesse, l'abolition de la peine de mort, le droit à la vie privée, l'arrêt de la déportation des réfugiés haïtiens, les droits des immigrants et bien d'autres.

La Ligue rend hommage à ce grand homme qu'était Maurice Champagne, dont le travail acharné a permis des avancées historiques en matière de droits humains au Québec.

**Lucie Lemonde**  
Présidente de la Ligue des droits et libertés  
Montréal, 16 novembre 1998

## Haro sur le boudet!

C'est «référendum» qu'on le nomme. Si l'on veut en croire Jean Charest et son thuriféraire outaouais, Stéphane Dion, un référendum, c'est le mal incarné, un mal qui dans sa terreur entraînera avec lui tous les maux de la terre! Tous, tant que nous sommes, péquistes, adéquistes, fédéralistes mous et durs, nous devrions donc voter massivement pour Jean-Charest-le-sauveur-du-Canada, le chevalier sans peur et sans reproches, seul capable de terrasser ce mal apocalyptique, plus terrible que le plus terrible Armageddon!

C'est que, voyez-vous, le PQ, ce pelé, ce galeux, a décidé, comme chacun le sait, de maintenir ouverte la possibilité d'une consultation référendaire s'il est réélu! Dites-moi donc au nom de qui ou de quoi on

pourrait le lui reprocher! Y a-t-il, pour un gouvernement, geste plus démocratique que de consulter le peuple qui l'a élu?

«Mais 63 % des gens n'en veulent pas!», nous répètent les sondages, répercutés par les échos de la campagne électorale, bien sûr! D'accord, la sagesse populaire nous enseigne cependant qu'il n'y a que les fous qui ne changent pas d'idée... Alors? Qui nous dit que dans deux, trois, cinq, dix, quinze ou vingt ans, les Québécois n'en voudront pas, de ce fameux référendum?

De plus, la première «condition gagnante» de tout référendum, n'est-ce pas que le peuple en veuille un? Ou est le mal? Le scandale?

Jean Charest, «rinière au vent», et son ami Stef, «petit nez en l'air», seraient-ils partis à l'assaut de monstres imaginaires?

Le boudet pourtant ne tondit de ce pré que la largeur de sa langue!

**Ernest Boudreau**  
L'Assomption, 8 novembre 1998

## Montréal, un milieu de vie

Dans une lettre intitulée «La solution pour Montréal» et publiée dans *Le Devoir* du 11 novembre, un habitant de Mont-Saint-Hilaire propose l'unification de toutes les villes de l'île de Montréal. Accepterait-il l'unification de toutes les villes de la Montérégie, pour que Mont-Saint-Hilaire se perde dans un grand tout plus puissant?

Ce qu'il oublie sans doute, c'est que Montréal n'est pas seulement un pôle économique, comme peuvent le sentir les Montérégiens qui ne font que travailler à Montréal, mais aussi un milieu de vie.

Personnellement, je n'aimerais pas vivre dans une ville devenue majoritaire non francophone, si non anglophone. Mais sans doute cette situation favoriserait-elle la croissance des villes de banlieues.

**Sylvain Auclair**  
Montréal, novembre 1998

## LIBRE OPINION

## À propos des conditions gagnantes

**ANDRÉ BARIL**  
Secrétaire à la revue Combats

**D**epuis quelque temps, les fameuses «conditions gagnantes» évoquées par le premier ministre Bouchard ont fait écrire et jaser bien du monde. Il y a quelques jours encore, à la télé, Michel Chartrand ridiculisait l'expression en laissant entendre que Bouchard jouait à la loterie. Il y a quelques semaines, l'écrivain Pierre Nepveu dénigrait lui aussi l'expression, mais en affirmant tout le contraire, à savoir que cette stratégie des conditions gagnantes «exclut explicitement à l'avance une possibilité de défaite» (*Le Devoir*, 10 octobre 1998). Chers détracteurs, accordez vos violons, s'il vous plaît!

Soyons bon joueur, doutons avec eux: et si M. Bouchard nous avait enfermés dans un insoluble dilemme? Ou bien les conditions gagnantes sont imprévisibles, ou bien les conditions gagnantes sont imposées de force; alors elles seront imposées de force.

C'est sans doute ce que les critiques veulent nous dire. S'ils ont raison, il faudrait alors combattre ce méchant premier ministre, cet homme — ce «toupet», ce «chef charismatique» — qui aurait ainsi piégé toute la population.

Or il me semble que ce sont plutôt ses détracteurs qui ont une vision très réductrice du réel en général et de la réalité politique en particulier. En effet, considérons un instant la complexité du réel. Le réel est-il réductible à deux options: hasard ou nécessité?

Est-ce juste de ramener les comportements de l'électorat à un simple événement aléatoire (une «loterie», comme le disait Michel Chartrand), ou à une force, un mouvement déterminé d'avance («la

logique d'un torrent», a écrit Pierre Nepveu)? Évidemment non, car à la vérité, la réalité d'un référendum est celle des choix ou des décisions des électeurs. Quel est donc cet ordre du réel?

Dans *Fondements des mathématiques* (Presses de l'Université de Montréal, 1976), Yvon Gauthier, l'un de nos meilleurs philosophes des sciences, a expliqué les modèles formels qui rendent compte de la complexité du réel. Notamment, la distinction entre les suites régulières, les suites aléatoires et les suites de choix est particulièrement éclairante pour notre propos.

Une suite de choix est une suite de valeurs librement choisies, mais non pas de manière aléatoire ou irréflective. Traduisons cela en politique. L'électeur et l'électrice sont libres de leurs choix, mais cela ne veut pas dire qu'ils choisissent n'importe quoi. Nous recherchons tous une cohérence entre nos choix. Il s'agit d'une cohérence interne, non d'un ordre imposé de l'extérieur.

Si l'on veut absolument caricaturer la théorie des décisions ou illustrer une suite de choix, nous pouvons utiliser, par exemple, le jeu d'échecs. Dans ce jeu, les choix et les décisions ne sont pas des réalités aléatoires, encore moins des réalités déterminées d'avance, ou imposées de force.

Alors? Ce sont des réalités contingentes. Entre le hasard et la nécessité, il y a encore une autre réalité — et ce n'est pas une réalité occulte —, il y a la contingence.

Qu'est-ce que la contingence? Comme on le sait, cette petite question fut à la base de la philosophie de Jean-Paul Sartre (voyez son dialogue avec Simone de Beauvoir, dans *La Cérémonie des adieux*). Pour en donner une brève définition, disons que la contingence est le maximum de connaissances dont espère disposer l'ac-

teur social lorsqu'il se prépare à agir.

Ce maximum de connaissances, les politiciens espèrent l'obtenir grâce aux enquêtes et sondages. Je ne suis pas sûr que cela soit la meilleure source de connaissance, mais j'ai bien peur que notre premier ministre ne diffère pas, sur ce point, de ses prédécesseurs.

Aussi, le livre de chevet de nos stratèges est peut-être l'étude de Pinard, Bernier et Lemieux (*Un Combat inachevé*, Presses de l'Université du Québec, 1997). Les trois chercheurs ont établi de très longues suites de choix: on peut suivre, pendant des décennies, le comportement électoral selon l'âge, le sexe, etc.

Bref, on y trouve de nombreuses indications pour saisir ce que pourraient être les «conditions gagnantes» (ou perdantes) d'un référendum. Mais cela est un autre problème...

Et je ne voudrais surtout pas terminer sans remercier Michel Chartrand d'avoir apporté, sur la scène publique, l'idée d'un revenu de citoyenneté. Cette idée, cette politique d'avenir, nous devons en débattre. Adopter cette idée veut dire que l'on renonce au contrôle (socialiste) de la production. Cela n'est pas évident pour la gauche. Par ailleurs, le revenu garanti n'a rien à voir avec la compassion. Le revenu garanti n'apporterait peut-être pas non plus de nouvelles libertés. Seulement, il changerait la condition de vie de la majorité de la population. L'égalité dignité des personnes aurait enfin une signification économique.

Et je ne voudrais pas non plus terminer sans dire au poète et essayiste Pierre Nepveu que je rêve, moi aussi, d'un «compromis historique». Je participerais volontiers à l'édification d'un pays plurinational. Mais avec qui? Pour l'heure, le premier ministre du Canada ne semble pas du tout disponible...

## IDÉES

Les soins et les services de santé

## Quelle est la recette miracle?

Sachons qu'à l'heure actuelle, les administrateurs et les gestionnaires de la santé se livrent à un exercice utopique

JEAN-PAUL CADIEUX  
MARC DE BELLEFEUILLE  
ALBERT PAINCHAUD

Les auteurs, respectivement président, vice-président et secrétaire général, forment le comité exécutif de la Conférence régionale de l'AHQ de Montréal-Centre regroupant une quarantaine d'établissements de courte et de longue durée

**L** y a quelques semaines, l'Association des hôpitaux du Québec dévoilait la situation financière dans laquelle se débattent les établissements hospitaliers québécois, aux prises avec des déficits d'exploitation accumulés qui totalisent vraisemblablement 580 millions de dollars le 31 mars prochain.

Dans la seule région de Montréal, le déficit régional accumulé de nos centres hospitaliers atteindra près de 300 millions de dollars pour l'année courante. En effet, les résultats actuels et nos prévisions de déficit oscillent entre 90 et 100 millions de dollars d'ici le 31 mars. Ceci équivaut à 12,5 % de l'ensemble des budgets de fonctionnement du réseau hospitalier montréalais.

En fait, depuis le début de la transformation du réseau de la santé et des services sociaux, en 1994-1995, la région de Montréal a très largement contribué à livrer les économies exigées par le gouvernement par voie de compressions budgétaires. La Régie régionale de Montréal l'a d'ailleurs reconnu. Plus récemment, le ministre lui-même admettait que le réseau avait frôlé le dérapage. Il est clair qu'un pas de plus dans des compressions, directes et indirectes, constitue un risque majeur.

Le 29 octobre dernier, la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre dévoilait des demandes financières spéciales pour l'année en cours qui, essentiellement, tournent autour du non-financement par le gouvernement des coûts de système, en particulier la hausse du coût de la vie et les hausses de la masse salariale, ainsi que d'importants manques à gagner provenant de la surévaluation par le ministère de la Santé et des Services sociaux des revenus que peuvent tirer les établissements. A ce titre, mentionnons, par exemple, la diminution des revenus de location de chambre causée par la baisse du nombre de lits et des hospitalisations, les coûts de certaines mesures absorbées sans compensation par les établissements, comme l'obligation de ne pas réutiliser les cathéters, les coûts des médicaments, etc. Globalement, les demandes spéciales de la Régie se chiffrent à 56 millions de dollars pour l'année en cours.

Pourraient aussi figurer également sur cette liste de réclamations d'autres éléments comme, par exemple, les conséquences financières sur les établissements de la sous-évaluation des impacts du vieillissement de la population sur la consommation des services et des soins.

Bien que l'on ait tenté de banaliser la gravité de la situation financière, les constats concordent et ne sont toujours pas démentis: le sous-financement des centres hospitaliers mine l'accessibilité et rend de plus en plus fragile la qualité des services. De même, comme l'a démontré au début de 1998 la crise dans nos urgences, au lendemain de la tempête de pluie verglaçante, les ressources insuffisantes en amont et en aval de l'hôpital font en sorte que le réseau hospitalier doit assumer des responsabilités pratiquement aussi lourdes qu'auparavant, mais avec sensiblement moins de moyens pour le faire. L'offre de service est déstabilisée.

Les annonces ou les promesses électorales récentes ne changent rien pour le moment au fait que nous ouvrirons nos livres, le 1er avril prochain, avec l'obligation de rembourser la dette accumulée, capital et intérêt compris. Pour cela, les coûts d'administration de nos centres hospitaliers doivent produire des plans de redressement financier, incluant des mesures d'économie, visant l'équilibre budgétaire sur deux, trois, quatre ou cinq ans, et ce, sans affecter les services à la population. Quelle est la recette?

Pourtant, les faits parlent d'eux-mêmes. Lors de la publication de ses orientations pour 1998-2001 (*Le Défi de l'accès*), le printemps dernier, la Régie régionale de



L'accessibilité et la qualité des services ont été préservées, mais la cote d'alerte est maintenant atteinte.

Montréal avait formulé un certain nombre de conditions de réussite pour la consolidation du réseau de la santé et des services sociaux et le maintien de la qualité et de l'accessibilité des services. La principale était certes le financement adéquat des services à la population et des investissements significatifs pour permettre de réduire les listes d'attente, d'augmenter la disponibilité des ressources alternatives et de suivre le train des changements technologiques.

En février 1998, notre Conférence régionale avait réagi aux propositions de la Régie régionale en l'incitant à faire preuve de réalisme. A nos yeux, les nombreux «si» qu'elle posait sur le plan financier pour la réalisation de ses orientations rendaient l'exercice tout à fait futile. En effet, comment le réseau montréalais aurait-il pu atteindre les objectifs proposés sans en avoir les moyens? Et la Régie régionale l'a reconnu en réexaminant avec lucidité chacune de ses propositions et en s'engageant à présenter au ministère des demandes plus conformes aux besoins et à la réalité. Nous avons endossé la démarche de la Régie régionale et nous continuons de le faire. La région de Montréal doit absolument — des maintenant — recouvrer ses capacités d'offrir des soins et des services à la mesure des besoins de la population et des différentes clientèles.

Au cours des dernières années, nos centres hospitaliers ont réalisé des progrès très importants. Ainsi, tout en absorbant des compressions budgétaires qui dépassent le demi-milliard de dollars, ils ont réussi à faire face aux conséquences de la fermeture de sept hôpitaux, de plusieurs fusions d'établissements et de transformations de mission, de la courte durée à la longue durée.

Ils ont accéléré le virage ambulatoire. Par exemple, les interventions en chirurgie d'un jour représentent maintenant environ la moitié de l'ensemble des chirurgies pratiquées dans les centres hospitaliers montréalais. Nous avons réduit de 1250 le nombre de lits dans notre région pour atteindre un taux d'un peu plus de deux lits par 1000 habitants, occupés à environ 90 % de leur capacité. Nos durées moyennes de séjour à l'hôpital ont également dimi-

nué, même s'il reste encore beaucoup à faire, et des améliorations notables ont été introduites dans la gestion de nos salles d'urgence, réduisant de beaucoup les séjours sur civière de plus de 24 heures, et ce, en dépit de l'alourdissement marqué des cas des personnes qui se présentent à l'urgence.

L'accessibilité et la qualité des services ont été préservées, mais la cote d'alerte est maintenant atteinte.

Les objectifs de trois ans fixés pour la transformation du réseau montréalais en 1994-1995 ont été atteints et même dépassés, à un point tel qu'il a fallu appliquer le frein d'urgence pour éviter, sous l'effet d'entraînement, de déséquilibrer l'offre de services. A titre d'exemple, mentionnons qu'il a fallu, dès le début de l'année, renverser la tendance aux fermetures de lits de courte durée pour maintenir un niveau acceptable de lits disponibles pour les personnes habitant la région de Montréal.

Nous ne pouvons pas continuer de cette manière et penser que des recettes miracle pour camoufler les déficits peuvent solutionner la situation financière difficile que les centres hospitaliers doivent traverser. Voilà pourquoi nos administrateurs et nos gestionnaires demandent aux partis politiques et aux candidats aux élections provinciales dans les circonscriptions montréalaises de les éclairer sur cette question qui demeure encore et toujours sans réponse, malgré les promesses et les engagements électoraux qui, au mieux, ne feraient qu'éviter de nouveaux déficits.

Etant donné que 80 % de nos budgets sont affectés aux salaires et que dans le reste, soit les services auxiliaires, des économies prévues fixées par le gouvernement et la Régie régionale, mais non réalisées, ont déjà fait l'objet de ponctions budgétaires, comment pouvons-nous maintenir le même niveau de services et, en même temps, rembourser nos emprunts et leurs intérêts accumulés?

Que l'on sache bien qu'à l'heure actuelle, les administrateurs et les gestionnaires du réseau de la santé et des services sociaux se livrent à un exercice utopique: emboîter les poupées russes à l'envers, c'est-à-dire en commençant par la plus grande.

## L'avenue du Parc

## Touche pas à ma voie réservée!

Le problème de la voie réservée de l'avenue du Parc traduit bien la situation des Montréalais: penser aux autres avant de penser à eux-mêmes

MARTIN FOURNIER

Membres du Comité des résidents du Mile-End  
Citoyen de Montréal

**L** e mercredi 4 novembre dernier, Charles Tanguay, un lecteur d'Outremont, indiquait qu'il avait eu de la difficulté à terminer l'article publié quelques jours plus tôt par Serge Truffaut au sujet de l'avenue du Parc. Ce qui est drôle, c'est qu'à mon tour j'ai éprouvé la même difficulté, mais en ce qui concernait son propre texte!

Le texte de M. Tanguay reflète en effet ce contre quoi les résidents et commerçants du Mile-End se battent depuis six ans: le syndrome du banlieusard (même d'Outremont) qui profite des services de la Ville de Montréal sans en payer le prix et sans considération pour ses habitants.

Il oublie que l'avenue du Parc n'a jamais été conçue comme une autoroute ou une voie métropolitaine de transport. Elle est avant tout la rue principale d'un quartier qui existait avant la fondation d'Outremont. Et si son déclin s'est amorcé avant l'arrivée de la voie réservée, il n'en demeure pas moins que son avènement a considérablement nui à sa vitalité commerciale et à sa revitalisation. Aujourd'hui, près de 25 % de ses locaux commerciaux sont vides, trois fois la moyenne montréalaise!

C'est à se demander si M. Tanguay vit dans le même monde que nous. Bien sûr que non, il habite Outremont. Et son arrogance est à l'image de sa municipalité, qui se permet de vouloir déverser sa neige usée chez nous et de faire obstacle à l'établissement du poste de police de quartier là où il serait pourtant le plus utile, c'est-à-dire sur l'avenue du Parc, justement!

J'invite M. Tanguay à proposer aux commerçants des avenues Laurier et Bernard, les deux artères commerciales principales d'Outremont, l'abolition du stationnement à l'heure de pointe. Ils lui répondront certainement: «Vous êtes fou, ce sont nos meilleures heures de vente.»

Concernant l'autobus 535, je suis désolé de décevoir M. Tanguay, mais il est déjà aux trois quarts plein à son arrivée à la rue Van Horne, à trois arrêts seulement de son départ de la station de métro du Parc. Mais ce n'est pas contre l'autobus 535 que les riverains de l'avenue du Parc en ont.

En conférence de presse il y a deux semaines, une coalition de résidents, de groupes communautaires et de commerçants proposait, entre autres mesures, d'abolir la voie réservée et d'installer des voies prioritaires réservées aux autobus et taxis. C'est une mesure déjà en vigueur au sud de l'avenue des Pins et qui fonctionne très bien.

Quant aux statistiques sur la circulation automobile, il est bien étonnant que M. Tanguay y ait accès, puisque la

coalition susmentionnée a vainement tenté d'en obtenir. Serait-ce parce que M. Tanguay néglige de dire qu'il est associé de près à Transport 2000? Cette dernière est d'ailleurs la seule organisation qui s'oppose officiellement aux demandes des riverains de l'avenue du Parc, agissant ainsi comme des intégristes du transport en commun, au détriment des problèmes réels de la population.

Une autre fausseté véhiculée par M. Tanguay consiste à dire que les commerçants n'ont pas cherché à profiter des subventions municipales destinées à rénover les façades de leur commerce. Au contraire, un programme Opération Commerce est en place depuis deux ans et quelque 57 projets ont été déposés. Le problème, c'est que les propriétaires refusent d'investir tant qu'on ne règlera pas le problème de fond: la voie réservée qui empêche les travailleurs du centre-ville de faire leurs emplettes au retour du travail. On ne peut certainement les blâmer.

Finalement, plus de 4000 citoyens ont signé une pétition demandant l'abolition de la voie réservée. De plus, une quinzaine de groupes et d'associations de citoyens et de commerçants ont décidé d'appuyer les riverains de l'avenue du Parc. A mes yeux, cela représente certainement la reconnaissance d'un problème véritable.

Plus qu'un mythe, le problème de la voie réservée de l'avenue du Parc traduit bien la situation des Montréalais: penser aux autres avant de penser à eux-mêmes.

Graham Fraser

...



## La raison avant la passion

**C** e n'est que récemment que j'ai découvert la magie sauvage des Rocheuses. Avant de la vivre, j'étais plutôt de l'avis de ces Québécois qui trouvaient les proclamations d'amour de Jean Chrétien pour ces montagnes un peu inappropriées comme célébration d'une identité nationale.

Mais il y a un mois, j'ai séjourné trois jours dans les Rocheuses; mon attitude en fut transformée. Car il y a vraiment quelque chose de magnifique dans ces sommets, ces allées cachées, ces lacs glaciaux et ces pistes qui montent sous les arbres. On peut qualifier cette beauté de terrifiante par moments.

Je pensais à la joie de vivre que nous avons ressentie tout au long d'une randonnée de sept heures dans ces montagnes quand on m'a appris la nouvelle de la mort tragique, la fin de semaine passée, de Michel Trudeau, fils de l'ancien premier ministre, happé par une avalanche dans les Rocheuses. Cette tragédie continue, depuis quelques jours, à alimenter la une de plusieurs journaux au Canada anglais; ces publications remplissent des pages entières avec des informations relatives à l'accident. Comment expliquer cette fascination, qui semble être beaucoup plus prononcée au Canada anglais qu'au Québec?

D'abord, il y a le phénomène de notoriété qui nous encourage, nous Canadiens, à retomber un peu dans les excès que l'on a pu noter lors de la mort tragique de la princesse Diana. (Par coïncidence, on a présenté récemment à la télévision de CBC un documentaire sur Margaret Trudeau; le lien y était établi explicitement entre l'ancienne épouse de l'ex-premier ministre et la défunte princesse.)

La mort d'un jeune homme charmant appartenant à une famille célèbre alimente tout naturellement la tendance à emprunter les sentiers des paparazzis. (De plus, on est en pleine guerre de journaux au Canada anglais depuis l'arrivée du *National Post*, ce qui accentue encore plus cette tendance.)

Il y a aussi le phénomène d'identification. L'auteure, Charlotte Gray, elle-même mère de trois adolescents, a écrit éloquentement cette semaine sur les craintes que suscite le désir inné des jeunes hommes de s'exposer à des risques, de côtoyer les dangers. Il y a toute une tradition au Canada d'aller vivre dans les Rocheuses et d'y travailler dans les hôtels, les bars, ou, comme Michel Trudeau, comme préposé aux remonte-pentes — tout pour permettre le plus grand accès possible aux montagnes. Il y a des travailleurs dans les hôtels qui réussissent à faire du ski 150 jours par an. Donc, pour beaucoup de parents au Canada, cet accident en fut un qui les toucha de près.

Mais au-delà de ces éléments classiques d'un certain journalisme à sensation, je crois qu'il y avait un autre facteur, presque inconscient, qui sous-tend la réaction des Canadiens à la mort de ce jeune homme attachant.

Durant sa carrière, Pierre Trudeau n'a jamais donné l'impression qu'il s'intéressait beaucoup au Canada anglais, sauf comme abstraction. Il le trouvait nécessaire, peut-être, mais il ne l'aimait pas. Il y fut mal à l'aise, donnant l'impression que son attachement au reste du pays était quelque chose de froid, de rationnel.

Il ne fut pas le seul de son entourage à penser ainsi. Dans le troisième tome de ses mémoires, publié en 1992, feu Gérard Pelletier — un ami intime de M. Trudeau, membre de son conseil de ministres et ex-ambassadeur du Canada à Paris — a fait un effort considérable pour corriger toute fausse impression que le lecteur aurait pu avoir quant à son degré d'attachement au Canada: «*Me supposer un motif d'attachement à l'entité politique canadienne serait une erreur car je n'en éprouve aucun.*»

On me demande parfois de décrire ou d'expliquer l'attitude, ou les attitudes, que l'on retrouve au Canada anglais envers le Québec. Au-delà des questions spécifiques, comme des revendications particulières ou la politique linguistique, qui sont souvent mal comprises, je pense qu'il y a un sentiment de frustration qui provient de l'attitude exprimée par M. Pelletier.

En effet, il n'y a pas beaucoup de Québécois qui s'intéressent vraiment au Canada anglais. Même chez les fédéralistes, la dynamique propre à des adversaires est tenue pour acquise; un politicien qui est à l'aise au Canada anglais a le fardeau de prouver qu'il est avant tout Québécois et qu'il est toujours capable d'établir, comme dit le refrain habituel, «un rapport de force».

Mais Michel Trudeau avait choisi de vivre en Colombie-Britannique. On le savait à peine; il fut tout à fait inconnu dans le grand public avant deux incidents survenus cette année. Il a perdu son chien dans un accident de voiture et l'a retrouvé — il était interviewé pour les fins d'un documentaire sur sa mère Margaret.

A l'aide de ces deux aperçus, on a pu saisir que ce jeune homme était intelligent, articulé et qu'il éprouvait, de plus, beaucoup de compréhension et d'affection pour ses deux parents, si différents pourtant. «*La devise de mon père, c'est la raison avant la passion*», disait-il en entrevue. «*Ma mère, c'est le contraire.*»

Maintenant, avant même qu'on ait pu le connaître, Michel Trudeau est disparu. C'est une perte qui a touché beaucoup de monde.

gfraser@globeandmail.ca

## Écrivez-nous!

*Le Devoir* se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs et lectrices. Etant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (incluant les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi, si le texte est retenu; nous communiquerons avec son auteur. Même si vous utilisez le courriel (*redaction@ledevoir.com*) ou un autre support électronique, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, incluant votre numéro de téléphone.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Yves d'Avignon (pupitre), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Isabelle Parc (santé), Serge Truffaut (questions urbaines), Michel Garneau (caricaturiste), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques), Martin Ducloux et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphanie Baillargeon (théâtre, danse), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (titres et politiques culturelles), Brian Myles (cinéma), Jean-Pierre Légaud, Clément Trudel (musique); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dubois, Benoît Munger, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cormier (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commis). La documentation: Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Chantal Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, Alexandre Leduc (publicitaires); Geneviève Landry, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaire). LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Chantal Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, Alexandre Leduc (publicitaires); Geneviève Landry, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaire). LA CLIENTÈLE Johanne Brien (responsable), Evelyn Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Danielle Nantel (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

PINOCHET

SUITE DE LA PAGE 1

Elle sera libérée deux jours plus tard. Entre-temps, elle est ligotée et violemment interrogée à deux reprises, accusée d'être une communiste plutôt qu'une religieuse. De retour en pleine nuit à Santiago, elle est revenue péniblement chez elle en se cachant à cause du couvre-feu. Elle est finalement rentrée au Canada dans les jours qui ont suivi. C'est la polémique déclenchée depuis l'arrestation de Pinochet à Londres le mois dernier qui a incité la femme à porter plainte. «On s'est rendu compte que, pour le cas d'une Canadienne maltraitée à l'étranger, c'est possible [de poursuivre]», dit l'avocat Michel Marchand. Par contre, il se dit «réaliste» quant aux chances que la plainte fasse son chemin. «C'est dur à dire. Je ne sais pas du tout ce que [le ministère de la Justice] va faire. Est-ce qu'il va dire qu'il va attendre la fin des procédures [en Angleterre] pour faire quelque chose? Qu'est-ce que la cour anglaise va décider? Est-ce qu'elle va décider de l'envoyer en Espagne? Si c'est le cas, il va y être pour plusieurs années. Si elle le renvoie chez lui, le Canada n'a rien à faire là-dedans...»

L'avocat recommande l'extradition d'Augusto Pinochet, mais surtout que des accusations soient déposées au Canada. Dans l'éventualité où Pinochet — ou l'un de ses complices militaires de l'époque — venait au Canada, les autorités judiciaires pourraient se charger de l'arrêter.

L'action qui vient d'être enclenchée — une première au pays selon l'avocat Marchand — pourrait inciter d'autres Canadiens à sortir de l'ombre et à apporter ainsi du poids à la plainte. «Notre premier ministre a dit en Malaysia qu'il était très respectueux des droits de l'homme. S'il est conséquent, il devrait regarder ça avec sérieux.»

Les magistrats de la Chambre des lords doivent annoncer mercredi prochain leur décision sur l'immunité éventuelle en tant qu'ancien chef d'Etat de M. Pinochet, qui se trouve à Londres. S'ils décidaient en sa faveur, M. Pinochet échapperait à une procédure d'extradition lancée contre lui par plusieurs pays et pourrait regagner le Chili.

La plainte de la religieuse est soutenue par plusieurs organisations, notamment Amnesty Internationale, la Ligue des droits et libertés, le Comité d'ex-prisonniers politiques au Chili et l'Association américaine des juristes. «Le Canada doit faire sa part pour que justice soit rendue», a souligné Francine Lemay, de la Ligue des droits et libertés, au cours de la conférence de presse.

Avec l'Agence France-Presse

Une conspiration française?

PRESSE CANADIENNE

Quelque 36 responsables du gouvernement français, parmi lesquels de hauts fonctionnaires, ont pris part à une conspiration visant à permettre au Québec de quitter le Canada, ces 30 dernières années, affirme l'auteur et historien John Boshier. Et cette soi-disant mafia québécoise, dont fait vraisemblablement partie l'actuel président de la République française, Jacques Chirac, profite d'un large soutien public en France dans ses efforts en vue d'atteindre son objectif, prétend M. Boshier dans un nouvel ouvrage intitulé *The Gaullist Attack On Canada, 1967-1997*.

«Les signes qui me parvenaient montrèrent que la vision et le message ne sont plus limités à des groupes plutôt restreints — ils sont assez répandus», a-t-il déclaré dans le cadre d'une entrevue accordée depuis son domicile d'Ottawa, hier.

*The Gaullist Attack On Canada, 1967-1997* sera en librairie la semaine prochaine, à quelques jours des élections provinciales québécoises, le 30 novembre.

M. Boshier affirme que l'ancien président français Charles de Gaulle a entrepris une campagne concertée, en 1963, visant à miner la confédération canadienne en accordant un soutien moral, politique et financier aux séparatistes québécois. Cette politique secrète a tout d'abord été mise en branle lors de visites effectuées au Québec par des responsables et diplomates français de premier plan.



S.V.P. Assurez-vous de recycler ce papier journal.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division des Imprimeries Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québec Inc., 990, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoyé en publication — Enregistrement n° 0688. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

ADQ Comment convertir la sympathie en votes?

SUITE DE LA PAGE 1

convaincre», poursuit-elle. Lysane O'Sullivan se voit déjà à l'Assemblée nationale, à côté de son chef, Mario Dumont. Au début de la semaine, souligne-t-elle, le «pointage» téléphonique, c'est-à-dire la vérification, par les travailleurs d'élections, des intentions de vote dans sa circonscription, la plaçait nez à nez avec la députée sortante, une péquiste, tandis que le candidat libéral se trouvait loin derrière. A l'ADQ, on a ainsi relevé une douzaine de circonscriptions «chaudes». Et on a bon espoir de faire élire un candidat dans la moitié d'entre elles. «Notre performance dépend vraiment de dynamiques locales», dit Jean-Simon Venne, directeur de la campagne de l'ADQ. Il y a des endroits où les choses marchent vraiment très bien pour nous. D'autres où ça ne va pas du tout.»

Dynamiques locales ou pas, c'est un discours plutôt étonnant. Lors du dernier sondage publié par Le Devoir, lundi dernier, le parti récoltait encore moins de 10 % des intentions de vote, après répartition des indécis. L'ADQ n'a pour l'instant qu'un seul siège à l'Assemblée nationale, détenu par son chef Mario Dumont, député de Rivière-du-Loup. Et surtout, on a l'impression que, hormis le chef, le parti est composé de purs innocents.

Mais, chez les organisateurs et les candidats de l'ADQ, on n'est pas à court d'arguments pour étayer l'espoir. D'abord, souligne-t-on, le parti récoltait, en début de campagne, à peine 6 % des intentions de vote. On rappelle la performance du Parti québécois en 1970 qui, avec à peine plus de 20 % des voix, a fait élire sept députés. Et on finit en énumérant les circonscriptions où l'on voit de sérieuses luttas à trois se dessiner.

Plusieurs des circonscriptions chaudes sont celles où le parti avait fait bonne figure aux dernières élections. C'est le cas de Blainville, où Lysane O'Sullivan, qui est aussi vice-présidente du parti, avait récolté 15 % des voix en 1994. «Je suis très impliquée dans la région, tout le monde me connaît et, en quatre ans, notre parti a eu le temps de se faire connaître», ajoute celle-ci. Les «espoirs» de l'ADQ comprennent aussi Daniel Croze, qui avait récolté 17 % des votes aux élections partielles dans Pointe-aux-Trembles, il y a deux ans. Jacques Hébert, directeur général du parti, qui avait eu l'adhésion de 15,2 % des électeurs en 1994, et Marie Grégoire, dans l'Assomption, une des principales porte-parole du parti, qui avait récolté 16,2 % des votes en 1994.

D'autres pronostics sont plus inattendus. Jean-Simon Venne cite par exemple les circonscriptions de Chicoutimi, de Roberval et de Saguenay, celle de Limoilou, dans Québec (détenue par le péquiste Michel Rivard), celles de Shefford, en Estrie, et de La Prairie, sur la rive-sud de Montréal. «Ce sont des endroits où les candidats sont très impliqués dans

la région, très près des enjeux locaux, où ils font de grosses campagnes et où les bénévoles sont très impliqués», dit Jean-Simon Venne. Ainsi, Carl Savard, dans Chicoutimi, est un ancien membre du PQ qui s'implique de près dans le dossier des fermetures d'hôpitaux. Armand Maltais, au Saguenay, est un important commerçant de Baie-Comeau, très connu lui aussi. Quant au candidat de Shefford, Serge Nadeau, propriétaire de deux terrains de golf dans la région, il serait lui aussi un homme d'affaires archi-connu et très populaire. «Aux dernières nouvelles, il planifiait même de diffuser des annonces à la télévision!», dit Jean-Simon Venne.

A partir de maintenant, Mario Dumont, tout en continuant de mettre l'accent sur le programme et les idées de son parti, se concentrera de plus en plus sur les circonscriptions où il y a quelque espoir de gagner. «Et on s'attaque sérieusement à convertir les sympathies en votes», ajoute Eric Montigny, l'attaché politique de Mario Dumont, qui voit le débat de mardi soir comme un sérieux tremplin. «C'est la première fois que la plupart des gens pouvaient vraiment entendre, de la part de Mario, autre chose que des clips, dit-il. Ils ont eu pour la première fois un véritable aperçu de son programme, de ses idées.»

Eric Montigny, qui, tout comme Mario Dumont lui-même, est un transfuge des jeunes libéraux, est un des principaux stratèges dans l'entourage immédiat de Dumont. Les autres sont Jean Allaire, le fondateur du parti, qui, bien que ralenti par des problèmes de santé, joue le rôle de conseiller quant au contenu, et Michel Lalonde, ancien conseiller en communications au Parti libéral, qui est aussi candidat dans Anjou.

Pour Jean-Simon Venne, si le parti se maintient à 10 % des voix, il n'y a pas grand espoir. «Mais à 15 %, on peut espérer quelque chose en terme de sièges si l'on fait sortir le bon vote», dit-il. «Et à partir de 20 %, tout est possible», renchérit Michel Lalonde.

Les observateurs extérieurs sont cependant portés à tempérer sérieusement ces récentes ardeurs. «Je serais très surpris des voir ajouter des sièges», dit Pierre Drouilly, sociologue à l'UQAM et spécialiste de l'analyse des sondages. Les partis marginaux, comme les Crédiétés dans les années 70, ont récolté des sièges parce qu'ils pouvaient compter sur un vote régional, au Lac-Saint-Jean, en Abitibi-Témiscamingue et en Beauce. C'était un peu la même chose pour le PQ en 1970: le vote était concentré dans certaines régions. On ne voit rien de tel avec l'ADQ. Pour la plupart des gens, de toute façon, leur idée est faite. Et ce ne sont pas les indécis, qui s'intéressent moins à la politique, qui ont écouté le débat...»

A l'ADQ, cependant, on ne se laisse pas refroidir pour autant. «Avant, les partisans de l'ADQ ne s'affichaient pas trop», souligne Marie Grégoire. Mais, depuis le débat, les gens sont fiers de dire qu'ils appuient l'ADQ. On ne sait pas jusqu'où ça peut aller.»

BOUCHARD

Charest laisse entendre que des poursuites pourraient être intentées contre les enseignants qui ont débrayé illégalement

SUITE DE LA PAGE 1

matière d'équité salariale. M. Bouchard a répété que leurs demandes étaient prises en compte dans le cadre financier de ses engagements électoraux. Mais pas question d'aller au-delà pour l'instant.

«Je ne veux certainement pas courtiser le vote des gens en contrepartie de l'acceptation d'une chose illégale et illégitime comme celle d'aujourd'hui», a-t-il insisté.

Quelque 200 enseignants mécontents ont formé un comité d'accueil bruyant à l'arrivée de M. Bouchard à l'entreprise Miel Labonté de Victoriaville hier matin, exigeant que la Loi sur l'équité soit respectée. Quelques heures plus tard, à Saint-Célestin, le ton a monté d'un cran. M. Bouchard a été hué par les manifestants qui le suivaient à la trace après qu'il les eut ignorés. M. Bouchard s'est engouffré dans l'autobus du Parti québécois sans leur adresser la parole, ce qu'ils réclamaient.

Outrés, des manifestants avaient des mots très durs pour le gouvernement péquiste. «On a retiré depuis longtemps notre appui à cet objectif du déficit zéro qui a été dévié. [...] La seule façon de régler notre dossier, c'est de l'amener sur la place publique», a lancé sur un ton enflammé le président du Syndicat des enseignants de la Rivéraine (à Nicolet), Reynald Belleville. Ce dernier a dénoncé ce qu'il appelle le mépris du gouvernement, qui a cédé devant les producteurs de porcs et les autochtones qui ont bloqué des routes au Québec et, plus récemment, devant les médecins de Jonquière qui ont obtenu des forfaits de 20 000 \$ sur deux ans.

Visiblement agacé par la présence des manifestants, M. Bouchard s'est refusé à évaluer les conséquences de l'action syndicale sur le climat des prochaines négociations tout en se disant déçu d'un tel comportement qui se fait au détriment des enfants et des parents, croit-il. «Je ne vois pas

ce que la CEQ peut gagner à faire cela sinon que de perdre un peu de l'estime que les Québécois portent aux enseignants. [...] Quand on sait que les enseignants sont des modèles pour les élèves, qu'ils leur enseignent le civisme, le respect des lois, disons que ça me trouble», a-t-il commenté.

Pour sa part, le chef libéral Jean Charest laisse entendre que des poursuites pourraient être entreprises contre les enseignants de la CEQ qui ont délaissé les salles de classe hier dans le but de tenir une journée d'étude pour faire avancer le dossier de l'équité salariale. Les revendications des enseignants représenteraient un coût de plus de 700 millions pour l'État québécois.

M. Charest a parlé aux représentants de quelques dizaines de manifestants de la CEQ hier à Sherbrooke avant de s'expliquer aux journalistes à ce sujet quelques kilomètres plus loin à Windsor.

Il a réitéré hier que, dès le départ, il n'était pas favorable au «débrayage» des enseignants puisque leur message a bel et bien été entendu pendant cette campagne électorale, pense-t-il. Dès l'élection d'un gouvernement libéral, il veut s'asseoir avec la présidente de la CEQ, Lorraine Pagé, afin de régler ce problème le «plus rapidement possible». Mais la loi, c'est la loi, a-t-il aussi indiqué hier.

«La loi est la même pour tout le monde et on va agir en conséquence. Il faut que la CEQ respecte l'avis du Conseil des services essentiels. C'est malheureux.»

La journée d'étude des syndiqués de la CEQ a quelque peu bousculé l'agenda de la campagne péquiste, qui misait hier sur l'agriculture. Les promesses de créer un programme d'aide pour la «surtransformation des produits agricoles» (trois millions en trois ans) et le soutien financier à l'établissement de jeunes producteurs (2,5 millions par année jusqu'en 2002) sont passés quasi inaperçus parmi les pancartes et les slogans syndicaux.

ENSEIGNANTS

«L'équité est un dossier que nous pouvons régler avant l'élection», affirme Lorraine Pagé

SUITE DE LA PAGE 1

L'Alliance des professeurs de Montréal avait apporté 60 kilos d'arachides, avec lesquelles ses membres ont tracé un chemin pour faire comprendre qu'«on ne travaille pas pour des peanuts».

Un peu partout des manifestations ont eu lieu, notamment à Québec, à Trois-Rivières, à Drummondville, sans parler des groupes qui ont accueilli Lucien Bouchard et Jean Charest. A Hull, les enseignants ont manifesté devant leur casino et, en Abitibi, des enseignants ont bloqué une route en y installant une classe, avec chaises et pupitres.

Les enseignants de sept commissions scolaires sur 60 (du côté francophone) ont préféré accueillir les élèves hier. La présidente de la CEQ en a profité pour dire que ceux qui avaient tenté de dire que le dossier de l'équité n'était porté que par quelques personnes se trompaient manifestement. Certains médias ont été très critiques à l'endroit des revendications de la CEQ, notamment parce qu'elles nécessitent des ajustements de 700 millions de dollars par année, sans parler du 1,2 milliard qui devrait être versé en rétroactivité.

Hier, devant les manifestants, Mme Pagé n'a pas parlé de chiffres. Elle a parlé en revanche d'un geste fait «pour que notre profession soit reconnue à sa juste valeur».

Et là, Mme Pagé touche une corde sensible. Car les enseignants qui s'étaient déplacés hier ont la nette impression que leur travail n'est pas reconnu à sa juste valeur et que le nombre d'heures réellement travaillées n'est pas pris en compte dans les discussions avec le Conseil du trésor visant à rajuster leurs salaires. Comme cette ensei-

gnante de 28 ans de Mascouche, Marie-Claude Giguère, qui, à 31 000 \$, trouve son salaire bien bas.

Les enseignants réclament «le rangement 21», qui placerait leur rémunération sur le même pied que les psychologues, les conseillers en orientation ou les ingénieurs du gouvernement, payés pour une semaine de travail de 40 heures. Une enseignante avait écrit sur sa pancarte que «l'enfance a besoin de présence».

Mme Pagé résume la situation en exhortant les autorités à verser aux enseignants le même salaire que celui d'un emploi équivalent, exercé par des hommes.

Demain, justement, le Conseil du trésor remettra une série de rapports à la Commission sur l'équité. La loi créant l'équité salariale avait donné aux employeurs privés et publics jusqu'au 21 novembre pour faire leur bilan. Les rapports du gouvernement prendront en compte les ajustements déjà consentis lors de discussions sur la relativité salariale, en espérant que la Commission les juge suffisants pour satisfaire les conditions de l'équité. Dans le cas des enseignants, le gouvernement s'engagera à poursuivre les discussions.

A ce sujet, la CEQ espère que les manifestations d'hier entraîneront le gouvernement à reconnaître le nombre d'heures qu'elle revendique ainsi que les corps d'emploi que la CEQ souhaite utiliser à des fins de comparaison.

Hier, répondant au premier ministre qui disait qu'il n'était pas question d'entreprendre des négociations en pleine campagne électorale, la présidente de la CEQ a déclaré: «L'équité n'est pas un dossier que nous pouvons régler avant l'élection. Mais nous voulons sortir du tournage en rond.»



Marcel Côté

Qui a gagné le débat?

Si un sondage sur le résultat du 30 novembre avait été mené mardi après-midi au sein de la classe politique, avant le débat, Lucien Bouchard aurait probablement été déclaré gagnant. Mais il faut toujours se méfier de ces victoires prématurées. L'électorat a de ces caprices dont même le plus fûté des sondeurs se méfie. Un professionnel des élections ne crie victoire, ou n'avoue sa défaite, que le soir de l'élection.

Le débat changera-t-il quelque chose?

Pour la grande majorité des électeurs, un débat ne fait que confirmer des a priori. A treize jours du scrutin, plus de huit électeurs sur dix ont arrêté leur choix. Seule une gaffe majeure pourrait les amener à changer d'opinion d'ici le 30 novembre. Les chefs de parti en sont bien conscients et deviennent très prudents, car la joute est encore serrée.

Bien qu'un débat ne change que peu les intentions de vote, il peut avoir une influence déterminante. A treize jours des élections, de 10 à 20 % des électeurs sont encore ambivalents et hésitent entre les candidats, trouvant du bien et du mal chez chacun. Discrets quant à leurs hésitations et peu politisés (et très différents de ces indécis professionnels qui ont défilé dans les studios de télé après le débat), ces indécis sont généralement peu enclins à participer à des discussions sur la politique avec des amis et des collègues. La majorité d'entre eux n'ont probablement pas écouté le débat et en seront informés par la couverture de médias ainsi que par les discussions de cuisine et de corridor qui les saisisseront aujourd'hui et demain.

Lorsqu'il s'agit d'un débat, un match nul n'est jamais neutre. Car les indécis se branchent en fonction de leurs perceptions. Généralement, leur dilemme se situe entre un candidat et un parti. J'aime mieux ce candidat, mais je n'aime pas son parti. Une telle structure de choix rend difficile un débat neutre. En effet, parce qu'un débat se concentre sur les chefs, un match nul est un débat perdu pour le meilleur des chefs, qui est condamné à gagner s'il veut impressionner les indécis.

Mario Dumont

Plusieurs de ces électeurs mous se retrouvent parmi ceux qui ont dit aux sondeurs qu'ils pourraient voter pour Mario Dumont. Leurs votes sont «parkés» temporairement à l'ADQ. La performance de Mario Dumont a-t-elle affirmé ces votes pour l'ADQ, un geste dont ils savent qu'il n'influencerait pas la position des partis à l'Assemblée nationale, mais qui exprimerait bien leur pensée quant à la politique québécoise, un rejet des vieux partis. Mario Dumont a plus à perdre dans le débat d'hier que Jean Charest ou Lucien Bouchard, car il devait convaincre les électeurs indécis qui lui sont favorables, qui l'aiment bien, de persister à vouloir donner un coup de pied sur la chaudière politique, aussi futile le geste soit-il électoralement.

Lucien Bouchard

Fidèle à son image, Lucien Bouchard s'est bien défendu. Mais il s'est trop défendu et s'est vu obligé de confirmer des positions que l'électorat indécis n'aime pas. L'électeur indécis sait déjà que Lucien Bouchard se présente bien, qu'il parle bien, qu'il dit les bonnes choses. Néanmoins, cette bonne impression n'était pas suffisante avant le débat pour obtenir sa confiance.

Mardi soir, Lucien Bouchard est donc tombé dans le piège. S'est-il attaqué à ces éléments négatifs? Jugez-en: son engagement à tenir le référendum, qui fait peur et qui n'est pas souhaité, le taux de chômage de 10 % qui est très élevé et dont les conséquences s'observent autour de l'indécis, le problème de la santé, dramatisé durant le débat, qui relève du gouvernement péquiste depuis quatre ans, les négos dans le secteur public, déjà illustrées par la grève de des enseignants aujourd'hui et qui laissent présager des affrontements après les élections. Lucien Bouchard a sûrement plu aux électeurs convaincus, mais il n'a pas changé son image et n'a pas atténué les politiques qui inquiètent les indécis.

Jean Charest

Depuis le début de la campagne, il souffre de la comparaison avec Lucien Bouchard, qui bénéficie de ce que les politiciens appellent le «momentum» électoral. Hier, quelle impression Jean Charest a-t-il donnée aux indécis, dont beaucoup voyaient en lui en mai dernier un sauveur, mais qui ont déchanté depuis. C'est difficile à dire. Il a été gagnant, et ce à deux titres. D'une part, il fut «du bon bord» sur la plupart des enjeux qui préoccupent l'indécis. Par ailleurs, dans les multiples comparaisons en direct avec Lucien Bouchard, il a été son égal, sinon supérieur. Sera-t-il vraiment meilleur que Lucien Bouchard, se demande l'indécis?

Les indécis qui se sont branchés depuis le début de la campagne ont choisi majoritairement, mais de peu, le Parti québécois. Le débat d'hier soir aura peut-être ralenti la vitesse acquise par Lucien Bouchard, qui n'y a pas apporté beaucoup d'éléments nouveaux et qui n'est pas apparu vraiment meilleur que Jean Charest. Celui-ci a clairement été son égal, ce qui a probablement surpris plus d'un indécis. Il a aussi su rappeler les politiques qui ont l'appui des indécis.

Mais il reste encore treize jours de campagne et environ 15 % des voix à distribuer entre trois candidats. Arracher un avantage marqué dans une fin de campagne est toujours un grand défi. Jean Charest a démontré hier soir qu'il pourrait le faire.

Nouvelles frontières?

Toronto (PC) — Un voyage récent avec sa petite famille le a convaincu le ministre fédéral du Revenu, Herb Dhaliwal, de l'intérêt d'apporter des changements à certaines règles régissant le passage des voyageurs aux frontières canado-américaines.

Le ministre pense à faire grimper de 500 \$ à 750 \$ l'exemption de base pour les marchandises rapportées au Canada par des Canadiens ayant séjourné au moins sept jours à l'extérieur du pays, rapporte le National Post dans son édition d'hier. Par contre, il est peu probable que le ministre modifie l'exemption de 200 \$ pour un séjour de 48 heures et plus, rapporte le quotidien. Le ministre s'est en outre interrogé sur le bien-fondé d'exiger qu'un formulaire de déclaration soit rédigé pour chaque membre d'une même famille qui passe la frontière.